

**Les femmes autochtones au
Canada : orientations de la recherche stratégique
en vue de
l'élaboration de politiques**

Madeleine Dion Stout
et
Gregory D. Kipling

La recherche et la production de cette étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Le présent document présente les vues des auteurs et ne reflète pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Mars 1998

Condition féminine Canada s'est engagé à assurer que toute la recherche menée grâce à son Fonds de recherche en matière de politiques adhère à des principes professionnels, déontologiques et méthodologiques de haut niveau. La recherche se doit aussi d'apporter une contribution experte et unique en son genre au débat actuel sur les politiques, et être utile aux stratégestes de politiques, à ceux et celles qui s'adonnent à la recherche, aux groupes de femmes, aux communautés et à tout autre personne intéressée au domaine des politiques. Chaque document a été révisé anonymement par des spécialistes de la question, à qui on a demandé de faire des commentaires sur la précision, le fini et la pertinence de l'information présentée :

- la mesure selon laquelle l'analyse et les recommandations sont endossées par la l'approche méthodologique et les données recueillies;
- la contribution originale que le rapport est à même d'apporter aux travaux déjà effectués dans le domaine;
- l'utilité de cette contribution auprès d'organismes plaidant en faveur de l'égalité des sexes, les groupes de défense des droits, les stratégestes de politiques des gouvernements, les chercheuses et chercheurs et autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui ont participé à ce processus de révision entre pairs.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Stout, Madeleine Dion

Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Aboriginal women in Canada.

Également publ. sous forme électronique sur le réseau informatique Internet.

ISBN 0-662-63431-4

No de cat. : SW21-20/1998

1. Femmes autochtones -- Politique gouvernementale -- Canada.

2. Femmes autochtones -- Canada -- Conditions sociales.

3. Femmes autochtones -- Canada -- Conditions économiques.

I. Kipling Gregory D.

II. Canada. Condition féminine Canada.

III. Titre.

E98.W8A36 1998 305.48'897071 C98-980069-5F

Gestion du projet : Sarah Bélanger, Condition féminine Canada

Coordination de l'édition : Angela McLaughlin, Condition féminine Canada

Révision : PMF Editorial Services Inc.

Traduction : Société Gamma Inc.

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :

Division de la recherche

Condition féminine Canada

360, rue Albert, bureau 700

Ottawa, Ontario K1A 1C3

Téléphone : (613) 995-7835

Télécopieur : (613) 957-3359

ATME : (613) 996-1322

C. élec. : research@swc-cfc.gc.ca

Ce document est aussi accessible sur le site
Web de Condition féminine Canada à
l'adresse : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURESii

SOMMAIRE iii

INTRODUCTION1

PARTIE I : UN PROFIL DES FEMMES AUTOCHTONES4

Introduction4

Indicateurs démographiques, médicaux et sociaux5

Scolarité, emploi et revenu8

Conclusion10

PARTIE II : ANALYSE ET SYNTHÈSE DE LA DOCUMENTATION11

Introduction11

La femme autochtone prise individuellement11

La femme autochtone dans le ménage16

La femme autochtone dans la collectivité21

La femme autochtone sur les scènes nationale et internationale25

CONCLUSION ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS30

BIBLIOGRAPHIE37

NOTES DE FIN45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Influence des principaux secteurs politiques et des femmes autochtones :
une relation bilatérale²

Figure 2 - Population des femmes autochtones selon l'origine ethnique, 1991⁵

Figure 3 - Population des femmes autochtones et non autochtones par cohorte d'âge, 1991⁶

Figure 4 - Espérance de vie à la naissance, selon le sexe et l'origine ethnique, 1991⁶

Figure 5 - Invalidité à long terme, selon le sexe et l'origine ethnique, 1991⁷

Figure 6 - Pourcentage des Autochtones titulaires d'un baccalauréat, d'un certificat
ou d'un autre diplôme non universitaire, 1991⁸

Figure 7 - Pourcentage de la population gagnant moins de 10 000 \$ par année,
selon le sexe et l'origine ethnique, 1991⁹

Figure 8 - Professions des femmes autochtones selon l'origine ethnique, 1991⁹

Figure 9 - La femme autochtone prise individuellement¹¹

Figure 10 - La femme autochtone dans le ménage¹⁷

Figure 11 - La femme autochtone dans la collectivité²¹

Figure 12 - La femme autochtone sur les scènes nationale et internationale²⁶

Figure 13 - Principaux thèmes de la documentation dans certains secteurs politiques³⁰

SOMMAIRE

Historique

En mai 1997, il a été décidé, au sein de Condition féminine Canada, d'entreprendre une étude de la documentation sur les questions actuelles et nouvelles associées aux politiques qui touchent et préoccupent les femmes autochtones du Canada. Les résultats de cette démarche sont exposés dans le présent document, qui comprend une bibliographie ainsi qu'une analyse et une synthèse approfondies des documents pertinents publiés au cours des dix dernières années (de 1986 à 1997). Cette démarche a permis :

- * de cerner les domaines dans lesquels les besoins en matière de recherche et de documentation sont les plus pressants; et
- * d'élaborer un programme de politiques gouvernementales intégrées, mettant en relief le rôle d'importantes agentes de changement joué par les femmes autochtones.

Constatations

Les femmes autochtones sont relativement peu nombreuses en termes absolus, mais elles n'en constituent pas moins un segment dynamique extrêmement diversifié de la population canadienne, caractérisé par des antécédents communs de marginalisation et d'oppression : l'État canadien, la société canadienne en général et les dirigeants autochtones de sexe masculin ont souvent accordé bien peu d'importance aux besoins et aux préoccupations propres des femmes autochtones. La marginalisation de ces femmes, qui se manifeste concrètement par une vaste gamme d'indicateurs sociaux, démographiques et économiques, attire depuis dix à quinze ans l'attention des décisionnaires et des chercheuses et chercheurs du pays. Une documentation de plus en plus abondante, axée sur l'examen du vécu et des contextes culturels des femmes autochtones, fait ressortir la multitude de difficultés qu'elles doivent surmonter dans leur quotidien.

C'est ainsi qu'ont été publiées un bon nombre d'études percutantes et très originales sur des aspects particuliers de la vie des femmes autochtones, et notamment sur leur participation aux initiatives de développement économique, à la vie politique et aux activités de leadership ainsi qu'à « l'économie politique du quotidien ». Il faut toutefois reconnaître que les études accusent aussi plusieurs lacunes graves, dont les suivantes.

- * **Thèmes limités** : En dépit de l'hétérogénéité des difficultés et des défis que doivent surmonter les femmes autochtones du Canada, la documentation qui les concerne continue de privilégier des thèmes extrêmement limités qui se rapportent essentiellement à la santé et au ressourcement, à la violence et aux sévices ainsi qu'au système de justice pénale.

- * ***Omission de certains groupes de femmes autochtones*** : Alors même que les Inuites et les Indiennes inscrites qui vivent dans des réserves attirent beaucoup l'attention des chercheuses et des chercheurs, d'autres groupes, dont les Métisses, les Indiennes non inscrites et les femmes autochtones handicapées, demeurent nettement sous-représentés dans les rapports de recherche existants.
- * ***Approche étriquée*** : Bien qu'une grande partie des travaux consacrés aux femmes autochtones fassent état de la complexité et de la multiplicité des aspects de la plupart, voire de tous les problèmes auxquels elles font face, très peu d'efforts sont faits pour les faire déboucher sur des analyses transcendant le cadre étroit du problème étudié. Autrement dit, les auteures et auteurs tendent largement à préférer aux approches globales des démarches privilégiant un seul secteur de politiques à la fois.
- * ***Orientation ponctuelle et négative*** : À de très rares exceptions près, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être extrêmement focalisées sur leurs problèmes et à faire en quelque sorte la pathologie de leurs rôles et de leurs réalités. Cette façon de procéder est loin de favoriser la compréhension de toute la complexité des facteurs en jeu et ne donne que très peu d'indications sur les stratégies efficaces.

Pour remédier à ces lacunes, et plus globalement pour combler les vides de la documentation, une vingtaine de recommandations, énoncées ci-dessous, ont été formulées sur la recherche et l'élaboration de politiques.

- i. Que la santé des Métisses soit étudiée en priorité, grâce à la collecte de données de référence sur la santé ainsi qu'à la détermination des programmes et des politiques dont cette population a le plus instamment besoin.
- i. Que soit subventionnée la recherche sur la santé des femmes autochtones tout au long de leur vie pour rendre possible l'élaboration de programmes et de politiques de santé visant expressément les filles et les aînées autochtones.
- i. Que la recherche privilégie les problèmes des femmes autochtones handicapées, afin qu'on puisse concevoir des programmes susceptibles d'enrichir leur qualité de vie grâce à la prestation améliorée des services et à la sensibilisation de leur collectivité.
- i. Qu'on effectue des recherches sur les obstacles à l'instruction des femmes autochtones et qu'on adopte les politiques et les programmes nécessaires pour que leurs études correspondent mieux aux objectifs et aux contextes de leur vie.
- i. Qu'on étudie en priorité les modes de migration rurale-urbaine des femmes autochtones, en distinguant les expériences vécues à cet égard par les migrantes des Premières nations, inuites et métisses.
- i. Que des études longitudinales soient menées pour assurer le suivi des mesures d'équité en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement, cruciales pour les travailleuses autochtones.

- i. Que soit entreprise une étude exhaustive d'envergure nationale pour déterminer l'incidence des activités de développement économique des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité.
- i. Qu'on effectue des études sur la violence et les sévices à l'endroit des femmes autochtones handicapées et âgées.
- i. Qu'on accorde la priorité à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la « violence familiale » conçus expressément pour les Autochtones âgés et handicapés.
- i. Que des recherches à long terme soient axées sur l'évaluation des initiatives de sensibilisation et des programmes de traitement existants relatifs à la « violence familiale » chez les Autochtones.
- i. Que des recherches d'envergure nationale soient menées sur la capacité de réaction du système de justice pénale aux questions relatives à la « violence familiale », afin de permettre la prise de mesures correctives et de faciliter la diffusion de l'information sur les programmes novateurs à cet égard.
- i. Que des fonds soient consacrés aux activités de suivi et d'évaluation de la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le *Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* ainsi qu'aux autres enquêtes portant sur le système de justice pénale et le traitement qu'il réserve aux femmes autochtones.
- i. Qu'on étudie le rôle traditionnellement joué par les femmes autochtones dans l'administration de la justice au sein de leur société afin de pouvoir situer en contexte leur place dans les systèmes de justice autochtones en devenir.
- i. Que des recherches d'envergure nationale soient menées sur les expériences vécues par les Métisses, les Inuites et les femmes des Premières nations dans le contexte de la « violence familiale », de la violence sexuelle et de l'activité criminelle.
- i. Qu'on effectue des recherches pour déterminer si les femmes autochtones qui participent à la politique de leur collectivité et à des activités de développement économique offrent des modèles de rôle positifs aux plus jeunes et si leur exemple encourage les autres femmes de leur collectivité à briguer les suffrages ou à lancer leurs propres entreprises.
- i. Que des fonds soient consacrés à la recherche sur les organisations locales de femmes autochtones et sur leur rôle pour galvaniser les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité.
- ii. Qu'on étudie le rôle que jouent les contextes communautaires pour encourager et faciliter la représentation des femmes autochtones dans les principaux organes administratifs et exécutifs communautaires.

- i. Que des recherches soient axées sur la consultation des Inuites et des Métisses en particulier, ainsi que des femmes autochtones en général, dans le contexte de l'autonomie gouvernementale.
- i. Qu'on effectue de nouvelles recherches sur l'incidence probable de tous les aspects de l'autonomie gouvernementale pour les femmes autochtones, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice et le transfert du contrôle de la prestation des services de santé.
- i. Qu'on étudie les politiques des gouvernements d'autres pays à l'égard des questions concernant les femmes autochtones pour déterminer de quelle façon leurs principes pourraient influencer sur l'élaboration de politiques au Canada.
- i. Que soient entreprises des études comparatives sur les femmes autochtones du Canada et d'ailleurs en vue de créer des liens internationaux et d'instaurer la collaboration entre les diverses organisations de femmes autochtones.

Conclusion

À la lumière de ces constatations et de l'observation plus générale que les femmes autochtones continuent d'être sous-représentées — voire oubliées — dans les documents en matière de politiques relatifs aux peuples autochtones, il est évident que des mesures correctives d'envergure s'imposent. C'est particulièrement vrai pour l'élaboration d'un programme de recherche en matière de politiques correspondant vraiment aux intérêts et aux priorités des femmes autochtones elles-mêmes. Le programme suivant, exprimé sous forme de recommandations est donc proposé.

- 1. Compte tenu de l'approche limitée ou trop étroite d'une grande partie de la documentation en matière de politiques relative aux femmes autochtones, il est recommandé que soit privilégiée une approche de recherche globale, afin que les projets et les programmes tiennent explicitement compte, dans leurs analyses, de l'action réciproque de tous les secteurs de politiques pertinents.
- 1. Puisque les recherches effectuées par le passé étaient souvent axées sur des thèmes d'importance douteuse dans le quotidien d'une grande partie sinon de la majorité des femmes autochtones, il est recommandé qu'un mécanisme consultatif correctif soit institué pour que les priorités des chercheuses, des chercheurs et des décisionnaires reflètent correctement celles des femmes autochtones elles-mêmes.
- 1. Afin qu'il soit possible de critiquer les constatations issues des recherches déjà effectuées sur les femmes autochtones et d'assurer leur crédibilité, il est recommandé que soient subventionnés les projets de recherche visant à déterminer leurs besoins et leurs atouts, ce que pourraient permettre des méthodes scientifiquement crédibles.
- 1. Comme la documentation sur les femmes autochtones du Canada comporte surtout des études de cas et des enquêtes ponctuelles, il est recommandé d'accorder la priorité à la

conception et à la réalisation d'études longitudinales. Il est essentiel pour la recherche que l'on procède à une étude chronologique des indicateurs clés relatifs aux femmes autochtones.

1. Afin de corriger les problèmes de longue date concernant la distribution et l'accessibilité des constatations issues des recherches relatives aux femmes autochtones, il est recommandé de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes visant à faciliter la collecte et la diffusion de ces recherches à l'échelle nationale. Pour ce faire, on pourrait par exemple créer une base nationale de données sur les activités de recherche, menées par les femmes autochtones ou au sujet de celles-ci.
1. Compte tenu de l'importance du ménage et de la collectivité comme principaux lieux d'action dans la lutte quotidienne des femmes autochtones pour le mieux-être économique et social de leur famille, il est recommandé que des fonds soient consacrés à des recherches qui contribueraient à mieux faire comprendre ces contextes par les décisionnaires. Telle mesure mènerait inévitablement à l'adoption de politiques et de programmes de soutien aux femmes autochtones prises individuellement.
1. Afin de compenser le peu d'importance traditionnellement accordé par les chercheuses, les chercheurs et les décisionnaires aux différences réelles entre les groupes de femmes autochtones et au sein même de ces groupes, il est recommandé que l'on étudie en profondeur et de façon soutenue les problèmes et les défis particuliers qui se posent notamment pour les filles autochtones, les femmes autochtones handicapées, les Métisses, les lesbiennes autochtones, les Autochtones âgées et les femmes autochtones en milieu urbain.

Comme les structures gouvernementales pertinentes visent à éliminer les attitudes et les conditions qui ont contribué à la marginalisation des femmes autochtones de la société civile, il est recommandé que soient déterminés des moyens de faciliter et d'appuyer leur intégration dans cette même société. Ainsi, la capacité décisionnelle de ces femmes serait cultivée, encouragée et encadrée dans toutes les structures politiques pertinentes, du ménage à la scène internationale.

INTRODUCTION

La vie des femmes autochtones du Canada est remplie de contradictions, réalité dont les femmes

Le présent document se divise en deux volets, à savoir :

une analyse rétrospective de la documentation en matière de politiques produite depuis dix ans sur les femmes autochtones, conçue pour faire ressortir les secteurs où les besoins en matière de recherches et de documentation sont les plus pressants.

un programme politique intégré dans lequel le rôle des femmes autochtones en tant que principales agentes de changement étendra leur influence au-delà de leur ménage et de leur collectivité.

autochtones ne sont que trop conscientes. Dans leur quotidien, elles jouent souvent des rôles de dirigeantes communautaires, de chefs de ménage, d'agentes de transmission du savoir traditionnel et d'entrepreneures. Néanmoins, en dépit de leurs indéniables contributions à la reproduction sociale de leur famille et de leur collectivité, elles « ont souvent été exclues : de leur collectivité d'origine, des organes de décision et de la prise en main de leur avenir et de celui de leurs

enfants », selon le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (Canada, 1996a, vol. 4 :108). Si l'on peut faire remonter les racines de la contradiction à la détermination structurale du colonialisme et du patriarcat, les séquelles de cette marginalisation se perpétuent encore, avec la pauvreté, la maladie, l'exploitation sexuelle et la violence physique dont sont victimes ces femmes, et enfin avec le bâillon qu'on leur met pour les empêcher de se faire entendre dans les débats sur l'autonomie gouvernementale, les revendications territoriales et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

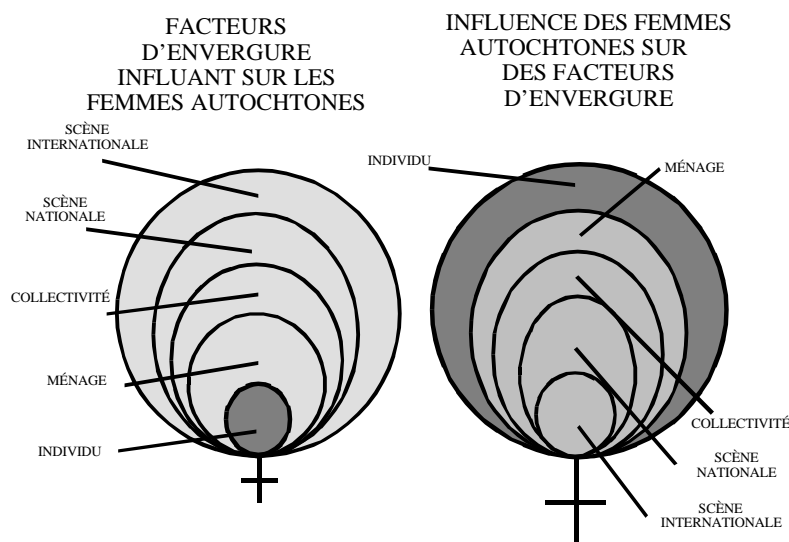
Bref, à un moment où des décisions fondamentales se prennent sur les changements politiques, économiques et sociaux que vivent les peuples autochtones et leurs collectivités, il est tout simplement inacceptable qu'on ne tire pas parti de la sagesse et de l'expérience des femmes autochtones, alors qu'elles comprennent souvent mieux que quiconque les besoins et les capacités de leur collectivité. Pourtant, même si certains indices révèlent que le gouvernement du Canada s'éveille lentement à cette réalité, comme en témoigne l'attention non négligeable portée aux femmes autochtones dans le rapport tout récent de la Commission royale, leurs opinions et leurs intérêts à bien des égards continuent d'être laissés pour compte. C'est d'autant plus grave qu'on manque souvent cruellement d'information sur leur quotidien et sur l'incidence de leurs activités pour leur famille et leur collectivité.

En outre, il est peu probable que cette situation change de façon vraiment fondamentale tant que les décisionnaires et les autorités politiques du pays n'auront pas de données détaillées et bien étayées sur le vécu des femmes autochtones. Dans le présent document, on tente d'y contribuer essentiellement de deux façons. D'abord, on a réalisé une analyse rétrospective sur dix ans des

documents de nature politique concernant les femmes autochtones, en s'efforçant particulièrement de trouver les vides et les silences marquants. Ensuite, on a tenté d'élaborer un

programme intégré de politiques dans lesquelles le rôle de principales agentes de changement que jouent les femmes autochtones au sein et à l'extérieur de leur ménage se trouve confirmé, souligné et appuyé.

Pour atteindre ces objectifs, le présent document a été organisé de la façon suivante : la première partie est une introduction qui donne un aperçu général des indicateurs relatifs aux femmes autochtones du Canada, fondé essentiellement sur des données statistiques tirées du rapport intitulé *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique* (Canada, 1996b) et de *l'Enquête auprès des peuples autochtones 1991* (Canada, 1993). Dans un second temps, on est revenu à l'étude des documents-mêmes, de façon à circonscrire les secteurs politiques dans lesquels se sont déroulés le combat et l'évolution des femmes autochtones.



L'emploi de l'expression « secteur politique », dans ce contexte, est significatif. En effet, on trouve dans la documentation de nombreux indices laissant entendre qu'on planifie et effectue couramment des recherches privilégiant un secteur au détriment de tous les autres; ce n'est pas tout, car les responsables semblent bien peu sensibilisés au risque que des interventions conçues pour résoudre un problème dans un domaine donné exacerbent les difficultés dans un autre domaine. L'analyse dont rend compte le présent document est diamétralement opposée à cette approche à courte vue, de même qu'à la tendance tout aussi pernicieuse à sous-estimer, voire nier, le rôle d'agentes que jouent les femmes autochtones. On a tenté de souligner le caractère artificiel des barrières entre chacun des secteurs politiques et de montrer jusqu'à quel point les femmes autochtones luttent pour changer leurs conditions de vie. C'est par l'action et le militantisme qu'elles transcendent leur place et toutes les caractérisations simplistes comme celles qui sont fondées sur le ménage ou sur la collectivité. Le cadre illustré dans la figure 1 est donc utile pour organiser l'analyse de la partie II et faire ressortir la relation bilatérale entre les femmes autochtones et chacun des cinq secteurs politiques étudiés. Cela revient à dire que les

femmes autochtones sont soumises à l'effet de forces qui se manifestent ailleurs et qu'elles influent elles aussi sur ces forces d'envergure, autrement dit sur ces secteurs politiques, en contribuant à déterminer les événements et en provoquant certains résultats.

Enfin, il convient de souligner que, même si on a tenté, dans cette démarche, d'englober des travaux relatifs à *toutes* les femmes autochtones, jeunes ou vieilles, inuites ou métisses, inscrites ou pas, vivant dans des réserves ou ailleurs, il a été impossible d'y arriver, tout simplement parce qu'on a écrit bien davantage sur certains groupes que sur d'autres. Ce déséquilibre est imputable à toutes sortes de facteurs, qui vont de l'accessibilité relative de populations données aux priorités politiques des sources de financement de la recherche; il faut toutefois de préciser que cela ne modifie en rien le principe sous-jacent, à savoir qu'il est impossible de prendre des décisions éclairées en matière de politiques si l'on ne dispose d'aucune information.

PARTIE I : UN PROFIL DES FEMMES AUTOCHTONES

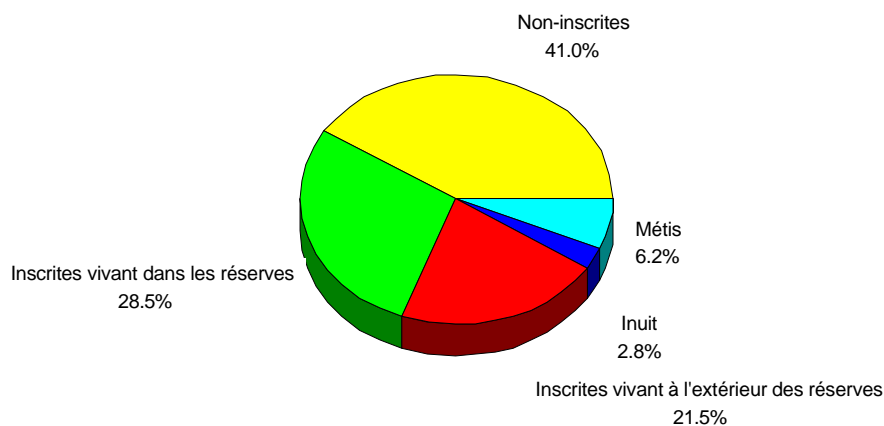
Introduction

Dans cette partie, la situation actuelle des femmes autochtones du Canada est présentée sous la forme d'un exposé statistique d'indicateurs comme leur répartition dans différents groupes d'âge, leur état de santé, leur niveau de scolarité et leurs caractéristiques sur le plan de l'emploi. Il était indispensable d'établir ce contexte, mais on reconnaît que lorsqu'on se fonde exclusivement sur des données quantitatives, cela cause inévitablement des biais; ce qui importe, c'est que cette approche tend à produire un profil sans âme qui camoufle les écueils auxquels se butent tant de femmes autochtones. Par contre, elle rend possible une comparaison concise de leurs chances dans la vie et de celles de l'ensemble des Canadiennes, ainsi que de la nature des différences *entre* les groupes de femmes autochtones eux-mêmes. Ce dernier élément est particulièrement important, étant donné la mesure dans laquelle les politiques du passé ont eu tendance à traiter les femmes autochtones comme un groupe monolithique sans tenir compte de leur diversité sociale, économique et culturelle. Il n'est pas étonnant que cette homogénéisation à outrance ait mené à la recommandation et à la mise en œuvre de mesures en matière de politiques qui, bien que pertinentes dans le cas des Indiennes inscrites vivant à l'extérieur des réserves, ne présentent absolument aucun intérêt pour les Inuites ou pour les Indiennes qui vivent dans des réserves. C'est précisément pour cette raison qu'une attention particulière a été accordée aux caractéristiques distinctives des groupes de femmes autochtones dans les pages qui suivent, mais il faut insister sur le fait que des pratiques de recherches efficaces nécessitent la désagrégation de chaque sous-population de femmes autochtones pour favoriser une compréhension plus nuancée de leurs similitudes et de leurs différences.

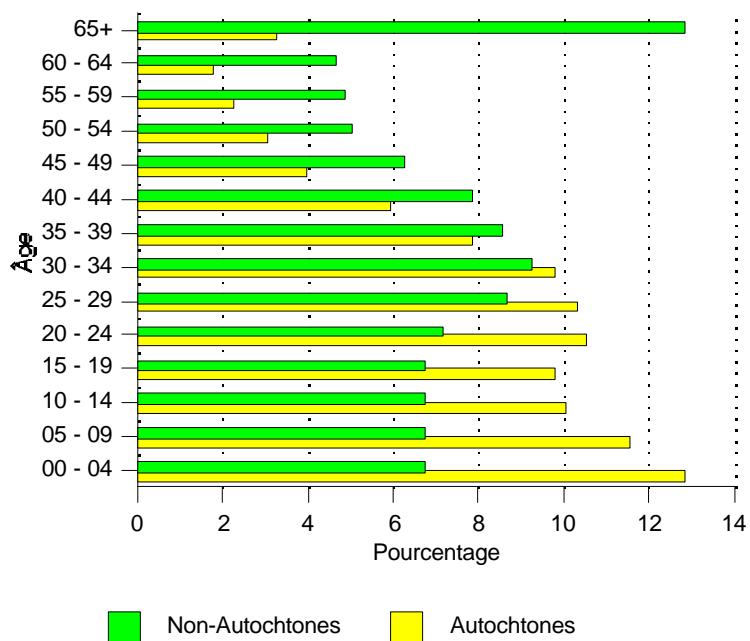
Comme on l'a signalé dans l'introduction générale, la principale source de données de cette étude est un rapport récemment publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) intitulé *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique* (Canada, 1996b). Cela dit, et même si on s'est efforcé de présenter une gamme suffisamment vaste de données dans ce rapport, il est évident que bien des renseignements *n'y figurent pas*. En effet, surtout faute de renseignements portant expressément sur les femmes autochtones, il a été impossible de se prononcer sur bon nombre de domaines très importants, notamment les pratiques relatives aux mammographies et au test de Papanicolaou, les pratiques préventives en matière de santé, l'activité physique pendant les loisirs, les taux de chômage, l'absentéisme, les congés de maternité et l'appartenance à un syndicat. De toute évidence, pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées en matière de politiques, sur la santé des femmes autochtones ou sur leur participation aux activités économiques, il faudra disposer de données longitudinales fiables dans tous les domaines pertinents des politiques et des programmes, pour tous les secteurs politiques.

Indicateurs démographiques, médicaux et sociaux

En 1991, il y avait 522 460 femmes autochtones au Canada, sur une population totale de 1 016 340 Autochtonesii. Comme le montre la figure 2, un peu plus de 50 p. 100 de ce demi-million de femmes autochtones étaient des Indiennes inscrites; les non-inscrites comptaient pour 41 p. 100 du total, les Métisses pour 6,2 p. 100 et les Inuites pour 2,8 p. 100. En outre, 57 p. 100 des Indiennes inscrites avaient déclaré vivre dans une réserve, les autres vivant dans divers milieux à l'extérieur des réserves. À cet égard, il convient de signaler que la population des Indiennes habitant dans les réserves était de beaucoup plus sédentaire que celle de leurs homologues vivant à l'extérieur des réserves en 1990 (15,8 p. 100 des premières étant itinérantes, comparativement à 35,9 p. 100 des secondes). Le taux de mobilité des Inuites et des Métisses est loin d'être aussi élevé que celui des Indiennes qui vivent à l'extérieur des réserves (22,7 p. 100 et 29,8 p. 100, respectivement), mais elles n'en sont pas moins nettement plus susceptibles que l'ensemble des Canadiennes d'avoir déménagé au cours de 1990, puisque seulement 15,8 p. 100 de celles-ci s'étaient relocalisées cette année-là (Canada, 1996b).



Lorsqu'on passe à la répartition selon l'âge, il devient tout de suite évident que les femmes autochtones sont beaucoup plus concentrées que l'ensemble des Canadiennes dans les cohortes des plus jeunes, puisque plus du tiers d'entre elles (34,3 p. 100) avaient moins de 15 ans (voir la figure 3). En outre, les femmes autochtones tendent à avoir des familles nettement plus nombreuses que les autres Canadiennes, près de 6 p. 100 ayant déclaré avoir au moins sept enfants, comparativement à 2,7 p. 100 seulement pour les Canadiennes non autochtones. Manifestement, ce phénomène a de profondes incidences pour les politiques à mettre en œuvre dans les domaines comme la santé et les garderies, de même que pour l'existence et la prestation de services à l'intention des femmes enceintes. En outre, il s'agit d'un élément particulièrement important pour les Inuites, dont 38,4 p. 100 ont moins de 15 ans.



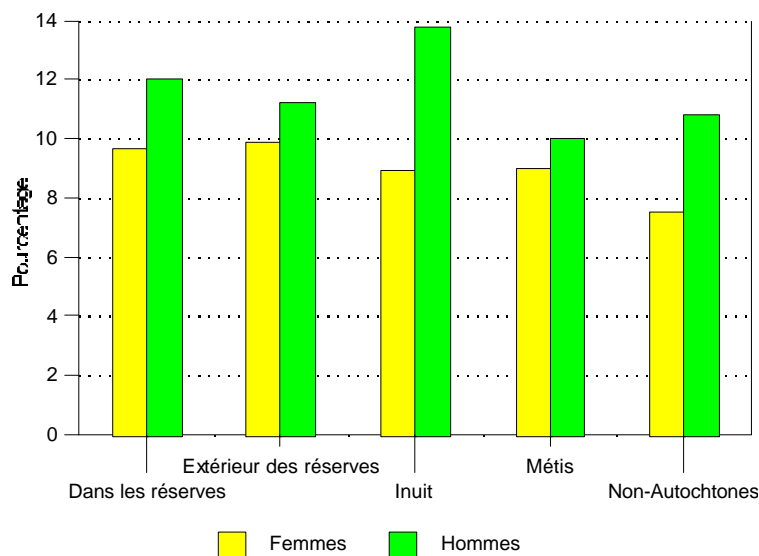
Toutefois, si on souligne que les femmes autochtones sont, toutes proportions gardées, plus jeunes que l'ensemble des Canadiennes, il ne faudrait pas pour autant croire qu'il est possible de négliger impunément les problèmes et les difficultés que doivent surmonter les femmes autochtones âgées. Un rapport récent (1997 : 18) de l'Association des femmes autochtones du Canada précise en effet ce qui suit :

le nombre de personnes autochtones âgées de plus de 65 ans augmente. En 1951, ils et elles représentent 2,2 p. 100 de la totalité de la population autochtone, comparativement à 4,8 p. 100 en 1991[...] Cette portion de la population autochtone augmente trois fois plus rapidement que les autres groupes d'âge; on estime que le nombre d'Indiennes et d'Indiens statués, de plus de 65 ans, s'accroîtra de 1,4 p. 100 entre 1991-2001.

Comme le montre clairement le pourcentage relativement élevé des femmes autochtones dans la cohorte des plus de 65 ans de la figure 3, cette dernière tendance est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'espérance de vie chez les Autochtones; les Métisses et les Indiennes non inscrites avaient en effet tendance à vivre en moyenne 77,4 ans en 1991. Comme le laisse entendre la figure 4, c'est nettement plus élevé que l'espérance de vie des Inuites ou des Indiennes inscrites, ou que celle des Métis ou des Indiens non inscrits. Bien que la différence entre l'espérance de vie des femmes et celle des hommes s'explique par des facteurs biologiques et sociétaux et qu'elle reflète un écart analogue, observé de façon plus générale pour l'ensemble du Canada, aucune explication du genre ne peut justifier les différences marquées dans l'espérance de vie de différents groupes de femmes autochtones. Il faut plutôt attribuer ces différences aux diverses réalités environnementales, sociales, économiques et politiques qui contribuent à l'état de santé comparativement médiocre des Autochtones du Grand Nord et de nombreuses collectivités qui vivent dans les réserves. En outre, il faut aussi reconnaître que, malgré les progrès accomplis par tous les peuples autochtones au chapitre de l'espérance de vie depuis plusieurs décennies, les femmes (et les

hommes) autochtones continuent de mourir beaucoup plus jeunes que leurs homologues non autochtones (l'espérance de vie à la naissance des femmes non autochtones s'est élevée jusqu'à 81 ans en 1991). De toute évidence, ce phénomène reflète des inégalités structurales qui perdurent dans toute la société canadienne.

À cet égard, il est utile de tenir compte de deux facteurs qui prouvent encore mieux dans quelle mesure les femmes autochtones demeurent un segment très marginalisé de la population canadienne. Le premier est le taux de mortalité des femmes victimes de violence, beaucoup plus élevé chez les Indiennes inscrites que parmi l'ensemble des Canadiennes pour les années 1989 à 1993 (84 pour les premières, comparativement à 30 pour les secondes). Comme le soutiennent McBride et Bobet (1990), le grand nombre de morts violentes chez les Indiennes inscrites est pour une très bonne part attribuable au taux de suicide extrêmement élevé chez ces femmes, particulièrement dans la cohorte des 15 à 24 ans. En outre, un taux de *morbidity* élevé est associé à cet impressionnant taux de mortalité, puisque les femmes autochtones sont nettement plus susceptibles que les autres de souffrir de diverses maladies, avec des pronostics moins favorables que chez les femmes non autochtones. Pour ne citer qu'un exemple, précisons qu'en 1991, les femmes autochtones représentaient 20 p. 100 de tous les cas de tuberculose chez les femmes (nouveaux cas ou rechutes) au Canada, alors qu'elles constituent 4 p. 100 seulement de toutes les Canadiennes (Canada, 1995a). Il va sans dire que le piètre état de santé relatif des femmes autochtones reflète de nombreux facteurs de leur environnement et de leur style de vie. Un taux extrêmement élevé de tabagisme (57 p. 100 des femmes autochtones avaient déclaré être fumeuses en 1991) par rapport à l'ensemble des Canadiennes (30 p. 100) suffit pour montrer à quel point le comportement et les circonstances contribuent à la mauvaise santé des femmes autochtones (Canada, 1996b).



Enfin, un pourcentage relativement élevé de femmes autochtones du Canada ont déclaré souffrir d'une invalidité à long terme en 1991 (9,5 p. 100). Bien que ce pourcentage ait été extrêmement variable selon le groupe d'Autochtones (voir la figure 5), allant d'un maximum de 9,8 p. 100 pour les Indiennes inscrites vivant à l'extérieur des réserves à un minimum de

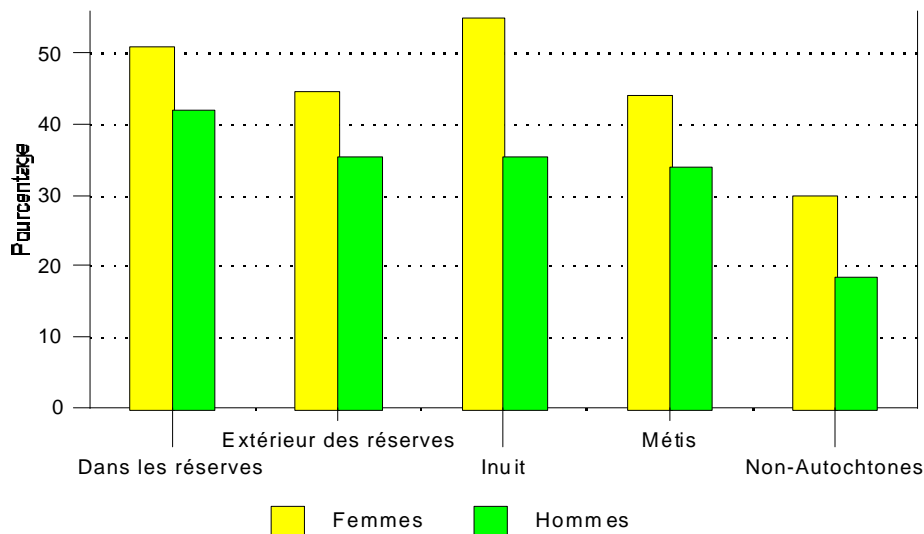
8,9 p. 100 pour les Inuites, il était invariablement plus élevé que pour les femmes non autochtones (7,4 p. 100). C'est d'autant plus grave que de nombreuses collectivités des réserves sont privées même des services les plus fondamentaux pour les personnes handicapées, de sorte que bien des femmes autochtones souffrant d'un handicap sont contraintes de quitter leur famille et leurs structures de soutien fondées sur la famille étendue pour aller chercher les services nécessaires dans des centres urbains très loin de chez elles (Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped, 1993).

Scolarité, emploi et revenu

Après s'être penché sur les questions liées à la santé et aux caractéristiques démographiques des femmes autochtones du Canada, il faut maintenant donner un aperçu des données socioéconomiques pertinentes. Sur le plan de la scolarité, question étroitement liée à plusieurs indicateurs importants de la qualité de vie (p. ex. le revenu), il est évident que les femmes autochtones, dont la situation est généralement moins bonne que celle des femmes non autochtones, étaient néanmoins, en 1991, beaucoup plus susceptibles que les hommes autochtones d'être titulaires d'un baccalauréat, d'un certificat ou d'un autre diplôme non universitaire (58,6 p. 100, comparativement à 39,6 p. 100). Qui plus est, comme l'indique la figure 6, ce dernier écart est plus marqué encore dans certaines sous-populations. Chez les Inuit et les Métis, par exemple, le pourcentage de femmes titulaires d'un baccalauréat, d'un certificat ou d'un autre diplôme non universitaire s'élève respectivement à 46 p. 100 et à 54,3 p. 100, comparativement à 22,3 p. 100 et à 29,3 p. 100 pour les hommes de ces deux groupes. Il va sans dire que ces statistiques sembleraient confirmer une inversion significative des rôles des deux sexes constatée dans certaines collectivités autochtones (Billson, 1992). D'ailleurs, une ventilation de la scolarité selon l'âge révèle clairement que les femmes autochtones âgées de 25 à 44 ans tendent à améliorer leurs compétences, puisqu'elles étaient presque deux fois plus susceptibles que celles de la cohorte des 45 ans et plus à être titulaires d'un diplôme d'études secondaires en 1991 (Canada, 1995a).

Compte tenu de ce qui précède, il ne faut pas s'étonner que les taux de chômage chez les femmes autochtones aient tendance à être moins élevés que chez les hommes autochtones; la situation est diamétralement opposée pour l'ensemble de la population canadienne (Canada, 1996b). Toutefois, même si les femmes autochtones l'emportent sur leurs homologues masculins au chapitre de la scolarité et de l'emploi, leurs taux de chômage *absolus* sont loin d'être faibles. Comme le montre clairement le portrait des femmes autochtones du Canada brossé en 1996 par le MAINC, seulement 9,9 p. 100 des Canadiennes non autochtones étaient en chômage en 1991, comparativement à nettement plus de 15 p. 100 de leurs homologues autochtones, tous groupes confondus (Canada, 1996b). Malheureusement, certaines femmes autochtones sont bien plus susceptibles d'être en chômage que les autres, notamment les Indiennes inscrites vivant dans les réserves, dont le taux de chômage (26,1 p. 100 en 1991) était nettement plus élevé que celui de tous les groupes de femmes autochtones.

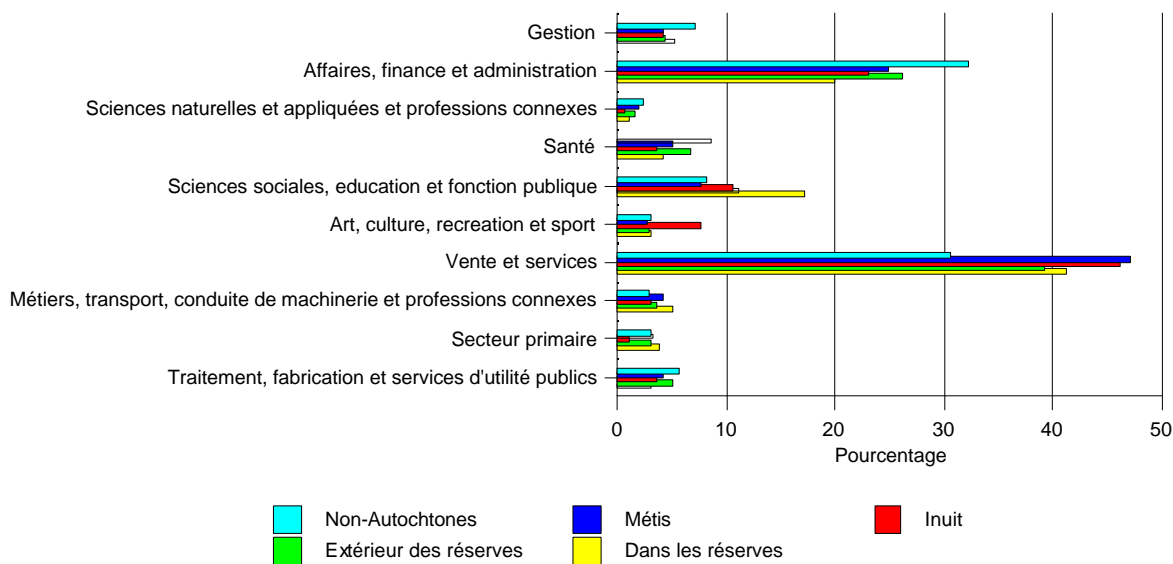
Toutefois, un emploi rémunéré n'est pas à lui seul un gage de sécurité financière pour les femmes autochtones. Dans ce contexte, il faut en effet tenir compte aussi du revenu tiré de l'emploi. Or, en 1991, bien plus de femmes que d'hommes autochtones déclaraient un revenu annuel inférieur à 10 000 dollars. Cette situation est plus troublante encore dès qu'on étudie les revenus de diverses sous-populations. Par exemple, 54,8 p. 100 et 51,1 p. 100 des



Inuites et des Indiennes inscrites vivant dans les réserves, respectivement, déclaraient avoir gagné moins de 10 000 dollars en 1991 (voir la figure 7).

Si l'on veut comprendre pourquoi tant de femmes autochtones déclarent avoir de faibles revenus, il importe de tenir compte de la source de leurs revenus. Le fait est que les femmes autochtones sont non seulement beaucoup plus susceptibles que leurs homologues non autochtones de déclarer des paiements de transfert gouvernementaux comme principale source

de revenu (42,2 p. 100, comparativement à 20,8 p. 100), mais qu'elles tendent en outre davantage à être cantonnées dans des professions où le travail à temps partiel et les petits salaires sont la règle. Comme l'indique la figure 8, en 1991, près de 40 p. 100 des femmes autochtones sur le marché du travail au Canada étaient employées dans le secteur de la vente et des services. C'est bien au-dessus du pourcentage observé dans la catégorie d'emplois qui se situe au second rang pour les femmes autochtones, soit celle des affaires, des finances et de l'administration (27,4 p. 100). Néanmoins, il convient de souligner que, si les Inuites sont plus susceptibles que les femmes des autres groupes autochtones de travailler dans le secteur de la vente et des services, elles tendent aussi beaucoup plus que ces dernières — ou que les femmes non autochtones en général — à indiquer que le travail autonome est leur principale source de revenu (4,0 p. 100, 2,9 p. 100 et 3,4 p. 100, respectivement) (Canada, 1996b).



Bien entendu, cela soulève la question plus vaste du travail non payé (ou non rémunéré) des femmes autochtones, qui jouent clairement un rôle vital quoique non reconnu dans la survie économique et le développement des familles et des ménages autochtones. Les spécialistes de la recherche et des statistiques devront accorder plus d'attention à cet aspect, surtout lorsqu'on sait qu'il a longtemps occulté toute l'importance du travail accompli par les femmes, en préférant le travail rémunéré à tous les autres.

Conclusion

Dans les pages qui précèdent, des données clés sur le vécu des femmes autochtones ont été exposées et analysées. Ce faisant, on s'est efforcé de présenter l'information de façon aussi concise et directe que possible, au risque de trop simplifier le quotidien des femmes autochtones. En outre, les constatations qui ont été formulées amènent à garder au moins trois principes à l'esprit. Le premier, c'est que, pour accomplir leurs activités quotidiennes, les femmes autochtones du Canada se heurtent à des difficultés constantes, comme le racisme et le sexisme, auxquelles on peut en partie imputer toute une gamme de conséquences néfastes pour leur santé et leur mieux-être socioéconomique. Deuxièmement, les femmes autochtones ont une telle faculté d'adaptation qu'elles ont su progresser et réussir, comme en témoigne par exemple leur niveau d'instruction, malgré les multiples obstacles de la discrimination auxquels elles se sont heurtées. Troisièmement, il existe entre les femmes autochtones des différences qu'il ne faut ni effacer, ni oublier, si l'on veut formuler des politiques capables de répondre vraiment à leurs besoins et à leurs préoccupations. C'est précisément ces trois points qui forment le fondement de l'analyse des documents de nature politique sur les femmes autochtones du Canada.

PARTIE II : ANALYSE ET SYNTHÈSE DE LA DOCUMENTATION

Introduction

Chez ceux et celles qui s'intéressent aux problèmes et aux défis auxquels sont confrontées les femmes autochtones du Canada, il est devenu pratiquement une évidence d'affirmer qu'il s'agit là d'une population à laquelle les décisionnaires de la majorité, de même que les chercheuses et chercheurs universitaires, s'intéressent très peu. Il s'est donc produit très peu de textes où le vécu, les problèmes et les atouts de ces femmes sont étudiés en profondeur. Pourtant, même s'il y a une bonne part de vérité dans cette allégation, il suffit de parcourir les pages des grands documents en matière de politiques pour constater que les femmes autochtones en sont presque complètement absentes, on pourrait soutenir que la situation s'est quelque peu améliorée ces dernières années, puisque des organisations de femmes comme Pauktuutit et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) ont forcé les politiciennes et les politiciens — aussi bien non autochtones qu'autochtones — à prendre acte de leurs préoccupations et qu'un nombre croissant de femmes autochtones se sont jointes aux effectifs des institutions universitaires et des instances décisionnaires canadiennes, bien qu'elles y soient encore très peu nombreuses.

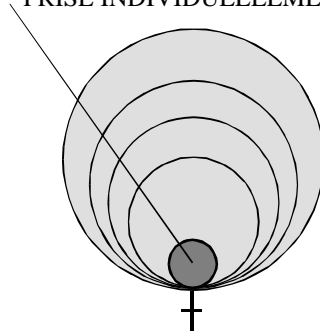
Certaines personnes pourraient se dire satisfaites de cette sensibilité apparemment plus grande aux femmes autochtones. Il faut néanmoins être réaliste, puisqu'il reste encore de grands trous dans la documentation existante et que l'attention des analystes est trop souvent focalisée sur des thèmes et des processus qui ne font qu'effleurer les causes sous-jacentes de la marginalisation et de l'oppression des femmes autochtones. Dans l'analyse de la documentation qui suit, ce sont précisément ces trous et ces silences qui sont mis en évidence, car c'est une première étape indispensable à l'élaboration d'un programme de recherche en matière de politiques plus pertinent. L'analyse est structurée de façon à mettre en lumière les secteurs politiques dans lesquels se situent les préoccupations des femmes autochtones, ainsi qu'à faire ressortir l'interaction entre les événements et les processus constatés dans ce contexte.

La femme autochtone prise individuellement

Dans le portrait des femmes autochtones brossé à la partie I, on a insisté sur la mauvaise santé et la marginalisation socioéconomique de ce segment de la population. Ces constatations auront certainement choqué celles et ceux qui n'ont pas été exposés à la dure réalité de la vie des Autochtones du Canada, mais elles auront moins étonné les personnes qui connaissent mieux les contextes particuliers dans lesquels les politiques publiques relatives aux peuples autochtones sont élaborées et mises en œuvre au Canada depuis quelques décennies. Autrement dit, les décisionnaires et les chercheuses et chercheurs universitaires connaissent depuis longtemps les problèmes particuliers des collectivités autochtones; au fil des années, de nombreuses recommandations ont d'ailleurs été formulées sur les moyens optimaux de surmonter ces problèmes. Même si l'on ne tient pas compte du fait que la conception ou la mise en œuvre d'un grand nombre de ces recommandations laissent nettement à désirer, l'aspect le plus significatif

des premiers travaux en ce sens est l'absence quasi totale de prise en compte des sexes qui les caractérisait. En d'autres termes, s'il y était le moins question des femmes, elles étaient censées vivre leur marginalisation de la même façon que les hommes, sauf pour les aspects liés à la fertilité et aux accouchements.

LA FEMME AUTOCHTONE
PRISE INDIVIDUELLEMENT



Cette situation s'est améliorée à partir du milieu jusqu'à la fin des années 70, parce que les forces associées aux grands courants féministes et aux premières manifestations du mouvement des femmes ont contribué à susciter un certain intérêt pour la spécificité du vécu des femmes autochtones. Il n'en est pas moins clair qu'une grande partie des travaux en matière de politiques entrepris à ce dernier égard demeurent extrêmement limités, puisqu'ils portent sur une gamme de thèmes réduite et que leurs auteures et auteurs se sont abstenus de relier leurs constatations à des processus sociaux et à des structures sociales de plus grande envergure. Fait révélateur, la documentation a commencé à changer à nouveau d'orientation à partir de la deuxième moitié des années 80. L'importance jusqu'alors accordée à la description directe et à la détermination des mesures en matière de politiques propres à corriger des symptômes plutôt que des causes a cédé la place à une approche un peu plus critique, dans un certain nombre de documents et de rapports de recherche. En ce qui concerne la recherche et la prise de décisions portant expressément sur les femmes autochtones prises *individuellement*, trois domaines, à savoir, la santé, la mobilité et la scolarité, se révèlent particulièrement importants; c'est donc sur eux qu'est axée l'analyse qui suit.

Au niveau individuel, trois éléments ressortent particulièrement de la documentation existante : les documents portant sur **la santé et les soins de santé** sont de loin les plus importants; les questions relatives à la **scolarité** et à la **mobilité** se situent loin derrière.

Analyse

Questions relatives à la santé

Il ne fait aucun doute que la santé des femmes autochtones a historiquement attiré davantage l'attention des décideurs de la société canadienne majoritaire et du monde universitaire que toutes les autres questions liées à leur vécu. Le gouvernement du Canada subventionne depuis les années 50 des recherches sur les questions relatives à la grossesse et à l'accouchement; il s'agit là d'un domaine qui continue à recevoir énormément d'attention. Par exemple, au cours du Huitième congrès international sur la santé circumpolaire, qui a eu lieu à Whitehorse en 1990, il y a eu plusieurs communications sur les pratiques d'accouchement et d'allaitement des

Inuites (Langner et Steckle, 1991; Robinson, 1991; Kaufert et al., 1991; Sennett et Dougherty, 1991); il y en a eu au sujet des effets sur les enfants à naître des contaminants de l'environnement ingérés par les futures mères (Kosatsky et Dumont, 1991; Baikie, 1991). En outre, on pourrait soutenir que si le ton de ces dernières recherches demeure extrêmement technocrate et reflète les travaux antérieurs des « spécialistes » de l'extérieur qui s'étaient aventurés dans les collectivités autochtones — il est souvent beaucoup plus critique que bien des travaux réalisés auparavant en ce qui a trait aux politiques et aux structures existantes. Pour ne citer qu'un exemple, disons qu'on a récemment entrepris plusieurs études pour déterminer les effets de la politique gouvernementale sur les Inuites enceintes et celles qui accouchent (O'Neil et al., 1991; Linehan, 1992; Lowell, 1995). Or, les auteures et auteurs de ces études ont conclu que des pratiques comme le transport obligatoire des futures mères vers des hôpitaux du Sud pour l'accouchement ont nui au mieux-être des mères et de leurs familles, tout en laissant pour compte la compétence des sages-femmes inuites traditionnelles.

En fait, deux grands thèmes reviennent constamment dans tous les documents publiés depuis une dizaine d'années sur les femmes autochtones en ce qui concerne les questions liées à la santé. Ce sont les déterminants sociaux de la santé et l'importance de tirer parti des connaissances déjà présentes dans les collectivités autochtones. Par exemple, en ce qui concerne le VIH et le sida, les chercheuses et les chercheurs accordent plus d'importance à l'explicitation de la relation entre le risque accru de contracter le VIH pour les femmes autochtones et les comportements destructeurs qui découlent de leur marginalisation socioéconomique. Parallèlement, les unes et les autres préconisent des solutions à la fois respectueuses du rôle des femmes autochtones et des pratiques traditionnelles de guérison de leurs collectivités (Association des infirmières autochtones du Canada, 1996). De même, des projets ayant une perspective tout aussi globale ont été entrepris à l'égard de problèmes comme l'incidence élevée du faible poids à la naissance et du syndrome alcoolique fœtal chez les enfants autochtones (Association des infirmières autochtones du Canada, s.d.; Canada, 1995b), la propension des femmes autochtones au diabète et à l'obésité (Martin et Bell, 1991; Evers, 1991); et enfin, les taux dangereusement élevés de tabagisme et de toxicomanie observés chez les femmes autochtones (Association des femmes autochtones du Canada, 1996).

Une grande partie, voire la totalité, des recherches susmentionnées partent implicitement du principe qu'un changement des modes de prestation des services de santé aux peuples autochtones se dessine et que le transfert des responsabilités de la Direction générale des services médicaux de Santé Canada aux collectivités autochtones est un processus continu qui ne se déroule pas sans heurts. On a exprimé des craintes quant aux incidences du transfert des services de santé destinés aux femmes autochtones, particulièrement dans des situations où les structures décisionnelles d'une collectivité sont monopolisées par des dirigeants de sexe masculin qui ne s'intéressent pas aux problèmes de santé des femmes (Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1995). À l'inverse, d'autres chercheuses et chercheurs ainsi que des décisionnaires se préoccupent davantage du rôle d'agentes des femmes autochtones, surtout dans le contexte des comportements favorisant la santé (Dion Stout, à venir), ainsi que des possibilités de recourir à des interventions culturellement adaptées à cette population pour tenter d'en améliorer la santé traditionnellement médiocre.

Pourtant, malgré ces débuts prometteurs, il reste encore de gros trous dans la documentation; il faudra y remédier si l'on veut que les études aient une influence durable sur la santé des femmes

autochtones. Premièrement, une grande partie des recherches menées jusqu'à présent ont été axées sur les Inuites et sur les Indiennes inscrites qui vivent dans les réserves. En comparaison, il ne s'est guère fait d'études sur la santé des Métisses et des Indiennes vivant à l'extérieur des réserves. Étant donné que ces femmes comptent parmi les plus marginalisées de tous les peuples autochtones, c'est une situation intolérable qu'il faut corriger en recueillant des données de référence valables ainsi qu'en déterminant des politiques et des programmes conçus expressément à l'intention de ces laissées pour compte. Qui plus est, il n'existe à peu près pas de documents sur la santé des femmes autochtones tout au long de leur vie, puisque la plus grande partie des recherches ont porté sur les nourrissons et sur les femmes en âge de procréer. Ce n'est que tout récemment qu'on a vu des travaux sur les problèmes et les défis qui se posent pour les filles et les aînées autochtones (voir par exemple Association des femmes autochtones du Canada, 1996 et 1997). De toute évidence, il serait judicieux d'entreprendre d'autres recherches sur bien des questions à cet égard. Enfin, on a publié ces dernières années plusieurs études sur les difficultés auxquelles se butent les femmes autochtones handicapées, études dont les auteures et auteurs n'ont jamais manqué de souligner le peu d'intérêt accordé à cette question par les chercheuses, les chercheurs et les décideurs (Demas, 1993; Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped, 1993). Bref, il faut chercher d'urgence des moyens de remédier à l'absence quasi totale de services pour les handicapées dans bien des collectivités autochtones, dans les réserves et ailleurs, et les possibilités de concevoir des programmes de sensibilisation de la population en général aux problèmes qui entourent la situation des personnes handicapées sont énormes pour qui veut lutter contre la discrimination souvent terrible que subissent les femmes et les hommes autochtones handicapés (Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped, 1993).

Questions relatives à la scolarité

Même si bien peu de secteurs politiques concernant les femmes autochtones ont suscité plus d'attention ces dernières années que les questions relatives à la santé et aux soins de santé, il ne faudrait pas en conclure pour autant qu'on a entièrement négligé les autres aspects de la vie des femmes autochtones. L'analyse qui suit montrera d'ailleurs de plus en plus clairement que ce sont souvent les femmes autochtones elles-mêmes qui ont forcé les décideurs à tenir compte de leurs préoccupations, dans le contexte du développement communautaire ou des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones à l'échelle internationale. Ces questions plus vastes en soulèvent deux autres, directement liées aux femmes autochtones, prises individuellement. Premièrement, comme on l'a souligné dans le profil des femmes autochtones, ces dernières sont beaucoup plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir fait des études universitaires, bien qu'elles se situent encore loin derrière les femmes non autochtones à ce chapitre (Conseil national des autochtones du Canada, 1992). En outre, comme l'a précisé le MAINC dans son aperçu statistique des indicateurs clés relatifs aux femmes autochtones, « bien qu'il y ait de plus en plus d'Autochtones du Canada qui font des études postsecondaires, les non-Autochtones sont presque deux fois plus nombreux, proportionnellement, à poursuivre ce genre d'études » (Canada, 1996b : 29).

Ces constatations, combinées avec celles ressorties d'autres études menées auparavant, ont encouragé la recherche sur les raisons pour lesquelles les femmes autochtones tendent à surpasser leurs homologues masculins au chapitre de la scolarité et, plus généralement, sur celles qui expliqueraient pourquoi le système d'enseignement s'est montré si peu accueillant pour les Autochtones pris collectivement. Parmi les études qui s'inscrivent dans la première

catégorie, citons celles de Billson (1992) et de Medicine (1992), qui s'intéressent particulièrement aux facteurs de professionnalisation des femmes autochtones au cours des dernières années, lesquels comprennent le désir d'accéder à l'autonomie financière et un sentiment plus intense de responsabilité parentale. On peut dire tout simplement que les femmes autochtones considèrent de plus en plus l'instruction comme un moyen pour elles et pour leurs filles, d'une part, d'échapper à la marginalisation socioéconomique et, d'autre part, d'éviter de subir ou de risquer de subir des sévices de la part de leur conjoint (Medicine, 1992). Cela dit, à un moment où les femmes autochtones veulent de plus en plus faire des études postsecondaires, elles doivent encore surmonter des obstacles à cause desquels il leur est difficile de terminer les études qu'elles entreprennent. Des auteures comme Cathro (1993) et LaRocque (1990) ont montré que les femmes autochtones qui fréquentent l'université sont souvent victimes de racisme et de sexisme latents ou déclarés, tout en ayant à composer avec un discours universitaire que beaucoup jugent profondément aliénant. Il ne fait aucun doute que Cathro et LaRocque ont carrément rejeté le postulat depuis longtemps admis voulant que le succès universitaire soit simplement fonction de l'intelligence des apprenantes et apprenants et doive être interprété comme tel. Il reste que si l'on veut éliminer ces obstacles à la réussite scolaire des femmes autochtones, il faudra faire d'autres recherches sur l'étendue de leurs effets et réaligner le vécu scolaire de ces femmes avec les objectifs qu'elles se sont fixés et le contexte dans lequel elles vivent.

Questions relatives à la mobilité

Les décideurs devront aussi se pencher sur les questions relatives à la mobilité des femmes autochtones, dans une optique quelque peu différente toutefois. Un important pourcentage des Autochtones vivent en milieu urbain, comme l'ont clairement montré plusieurs rapports, notamment ceux de la Commission royale sur les peuples autochtones (Canada, 1996a) et du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes (1995b). En fait, les onze villes les plus importantes du Canada regroupent à elles seules environ le tiers des Autochtones canadiens (Canada, 1995b). Qui plus est, une grande partie des Autochtones vivant en milieu urbain sont des enfants de moins de 14 ans qui habitent avec leur mère ainsi que d'autres femmes autochtones (Institut canadien de la santé infantile, 1994). Pourtant, même s'il est largement reconnu que les jeunes femmes autochtones sont parmi les plus susceptibles de quitter leur collectivité d'origine pour aller vivre dans un centre urbain, on a fait très peu de recherches portant expressément sur les hommes ou sur les femmes, la plupart des études étant axées sur le vécu des migrants autochtones en général (voir par exemple Waldram, 1991; Nagler, 1975). Il s'est quand même fait des recherches portant expressément sur les migrantes autochtones, comme les ouvrages de Gill (1995) et de Zambrowsky (1986); la question est aussi traitée dans le Rapport de la Table ronde nationale sur les préoccupations de la population urbaine autochtone (Canada, 1993). Ces textes font ressortir les raisons extrêmement variées pour lesquelles les femmes autochtones s'installent en ville : absence de services urbains répondant à leurs besoins, inexistence de réseaux de soutien personnel et profond sentiment de marginalisation éprouvé par beaucoup d'entre elles, qui se reflète dans diverses formes de victimisation et de toxicomanie.

Ces constatations montrent que les femmes autochtones des centres urbains forment une population dont les besoins sont loin d'être bien servis par les systèmes existants de services médicaux et sociaux. En outre, il existe très peu de données à l'échelle nationale (ou de données exhaustives) sur les raisons de leur migration vers la ville, sur les programmes précis dont elles

ont besoin et enfin, sur la nature et l'étendue de leurs liens avec leur collectivité d'origine. Là encore, une grande partie des travaux entrepris jusqu'à présent ont été essentiellement ou exclusivement axés sur les membres des Premières nations; les Métisses qui habitent en ville, elles, n'ont pratiquement pas attiré l'attention soutenue des chercheuses, des chercheurs ou des décideurs, même si une forte proportion d'entre elles habitent dans les grandes villes et dans des villes de taille moyenne du Canada.

Orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques

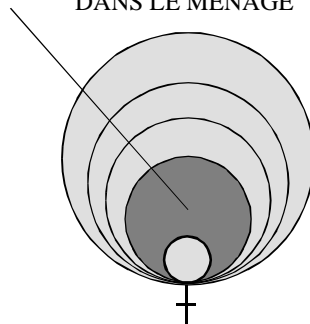
Dans l'analyse qui précède, les principales questions en matière de politiques qui concernent les femmes autochtones prises individuellement ont été définies et expliquées. Sous les thèmes de la santé, de la scolarité et de la mobilité, on a souligné la pauvreté relative de l'information disponible sur les Métisses et les femmes des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves, et la lutte que doivent constamment mener les femmes autochtones pour faire des études postsecondaires ou pour trouver un emploi stable et satisfaisant dans des centres urbains, tout cela afin de surmonter leur marginalisation. Compte tenu de ces questions et d'autres encore qui ont été soulevées dans l'analyse qui précède, on a dégagé les orientations stratégiques suivantes pour la recherche et l'élaboration des politiques de demain.

- i. Que la santé des Métisses soit étudiée en priorité, grâce à la collecte de données de référence sur la santé ainsi qu'à la détermination des programmes et des politiques dont cette population a le plus instamment besoin.
- ii. Que soit subventionnée la recherche sur la santé des femmes autochtones tout au long de leur vie pour rendre possible l'élaboration de programmes et de politiques de santé visant expressément les filles et les aînées autochtones.
- iii. Que la recherche privilégie les problèmes des femmes autochtones handicapées, afin qu'on puisse concevoir des programmes susceptibles d'enrichir leur qualité de vie grâce à la prestation améliorée des services et à la sensibilisation de leur collectivité.
- iv. Qu'on effectue des recherches sur les obstacles à l'instruction des femmes autochtones et qu'on adopte les politiques et les programmes nécessaires pour que leurs études correspondent mieux aux objectifs et aux contextes de leur vie.
- v. Qu'on étudie en priorité les modes de migration rurale-urbaine des femmes autochtones, en distinguant les expériences vécues à cet égard par les migrantes des Premières nations, inuites et métisses.

La femme autochtone dans le ménage

On a fait mention plus haut de l'importance stratégique des femmes autochtones dans la reproduction quotidienne de leur famille et de leur collectivité, et cette importance devient plus manifeste encore dès qu'on passe du niveau de la personne à celui du ménage. Il faut reconnaître que la position précise des femmes autochtones à cet égard a été et demeure souvent contradictoire, aussi bien avant l'arrivée des Européens qu'aujourd'hui. Par exemple, dans son rapport, la Commission royale sur les peuples autochtones a fait état des contradictions entre les données historiques sur le statut et le respect des femmes dans les sociétés autochtones traditionnelles; certains historiens ont en effet laissé entendre que le rôle des femmes autochtones était subordonné à celui des hommes, tandis que d'autres ont noté « l'influence [de ces femmes] dans des sphères telles que la vie familiale, le mariage, la politique et la prise de décision, [ainsi que] les pratiques cérémonielles » (Canada, 1996a : 18).

LA FEMME AUTOCHTONE
DANS LE MÉNAGE



Il n'en reste pas moins que ces positions contradictoires ont été exacerbées par la colonisation, puisque les effets du racisme et du sexisme se sont combinés en rabaissant et en marginalisant les femmes autochtones dans leur propre collectivité, même quand elles continuaient à exercer une influence considérable sur divers aspects de la vie familiale et communautaire (Canada, 1996a; Billson, 1992). Les femmes autochtones d'aujourd'hui continuent précisément à vivre avec les séquelles de cette situation. Souvent, on s'attend non seulement à ce qu'elles soient capables d'élever leurs enfants et de gagner leur vie avec très peu d'aide de leur conjoint, voire aucune, mais encore, dans bien des cas, elles sont forcées de subir les sévices physiques et sexuels de ce même conjoint pendant des années, sinon des décennies. Ces deux points seront repris plus loin, lorsque les relations de ces femmes avec leurs enfants et leur conjoint seront replacées dans le contexte des structures globales de la collectivité et de l'économie.

Au niveau du ménage, les questions clés soulevées dans la documentation sont notamment liées à l'**emploi**, aux **activités de développement économique** et à « **l'économie politique du quotidien** » des femmes autochtones; il existe aussi une gamme relativement étendue de textes sur les questions liées à la **violence** et aux **sévices**.

Analyse

Lorsqu'on écoute les femmes autochtones et qu'on lit leurs écrits, on constate que l'importance cruciale de la famille et de la vie familiale pour leur sentiment d'identité et leur définition d'elles-mêmes est soulignée à maintes reprises. C'est ce qui explique que, si les Inuites qui ont rempli le questionnaire « Arnait » 1991 de leur association Pauktuutit ont constamment insisté sur l'importance du rôle traditionnel des femmes comme chefs de ménage (Pauktuutit, 1991), des auteurs comme Castellano (1989 : 48), ont souligné que, même si ...

... les femmes autochtones d'aujourd'hui rompent leur silence pour faire pression afin d'obtenir une amélioration de leurs conditions sociales[, elles] ne rompent pas pour autant avec la tradition, contrairement à ce que d'aucuns ont laissé entendre. Elles partagent les mêmes préoccupations que leurs mères et leurs grands-mères avant elles; elles participent activement à la protection de la qualité de la vie familiale [et] s'efforcent de tirer le nécessaire d'un environnement difficile. [*Traduction.*]

Cet environnement a subi une foule de changements depuis l'arrivée des Européens, il y a plusieurs siècles, mais il demeure difficile au moins pour les femmes autochtones, particulièrement lorsqu'elles s'efforcent de préserver le bien-être économique de leurs familles. On a d'ailleurs rédigé bon nombre d'études sur cette question au cours des dernières années, en cherchant à définir les tactiques et les stratégies utilisées par ces femmes pour tenter d'éviter les écueils de « l'économie politique du quotidien » ainsi que les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à l'entrepreneuriat et aux autres activités du marché du travail.

L'emploi, le développement économique et « l'économie politique du quotidien »

Une grande partie des travaux portant sur les questions économiques sont censés expliquer l'interaction complexe des forces influant sur le vécu des femmes autochtones qui tentent de concilier les exigences souvent contradictoires de leurs rôles dans le ménage et dans la collectivité en général. Driben (1991) est parti par exemple de la mort accidentelle de deux femmes ojibways d'âge moyen pour étudier le rôle névralgique que jouent ces femmes pour satisfaire à la fois aux exigences du mode de vie traditionnel, qui comprend de longues périodes de chasse et de pêche « sur la terre », et la nécessité de trouver l'argent nécessaire pour payer les factures et acheter les provisions et l'équipement voulus. De même, des auteures comme Billson (1992), Fiske (1986, 1987) et Olsen (1989) se sont livrées à des analyses largement complémentaires de la créativité et de la force de caractère dont font preuve les Inuites et les femmes des Premières nations devant la pauvreté et la marginalisation. La capacité de ces femmes d'utiliser à leur avantage les structures existantes, par exemple les conseils de bande dominés par les hommes (Fiske, 1987), est désormais confirmée par la recherche, comme d'ailleurs leur disposition à se mesurer directement à des forces de l'extérieur comme celles des défenseurs des droits des animaux, quand le fondement de la subsistance économique de leur famille est menacée (Olsen, 1989). Cela dit, si les recherches que l'on vient de mentionner sont toutes destinées essentiellement à un auditoire d'universitaires plutôt que de décisionnaires, leurs incidences pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques devraient être claires. Bref, la contribution des femmes autochtones à la survie économique de leur famille est cruciale et revêt de nombreuses formes, mais englobe souvent des tâches dont l'importance économique n'est pas toujours immédiatement évidente pour les gens de l'extérieur de leur collectivité. La préparation du gibier pour le vendre ou le travail à temps partiel pour avoir l'argent nécessaire à l'achat de munitions pour la chasse sont de bons exemples de ces tâches (Driben, 1991). Il faudra donc effectuer d'autres recherches pour bien définir l'ampleur des activités économiques et des stratégies de survie des femmes autochtones au niveau du ménage, ainsi que pour déterminer quels changements aux politiques existantes pourraient faciliter ces activités et les appuyer.

Dans une optique légèrement différente, un certain nombre de chercheuses et de chercheurs ont étudié les facteurs qui tendent à empêcher les femmes autochtones d'avoir accès à l'emploi et au financement dont elles ont besoin, d'une part, ainsi que l'efficacité des mesures prises pour compenser l'effet de ces facteurs au chapitre de l'équité en matière d'emploi, par exemple. Les travaux de Pauktuutit (s.d.) et de l'Economic Development for Canadian Aboriginal Women – EDCAW (1995), de même que les écrits d'auteurs comme Baxter (1993) et Jamieson (1989), donnent amplement de preuves qu'il existe des préjugés à l'endroit des femmes autochtones désireuses de lancer leur entreprise. Ces travaux révèlent des obstacles qui vont de la disponibilité des fonds de démarrage à la nature particulière du climat réglementaire et législatif actuel. Toutefois, on ne cherche pas à laisser entendre que les conclusions de ces rapports sont entièrement négatives. Bien que le document rédigé par Pauktuutit (s.d.) souligne les possibilités économiques que présente la création d'une industrie inuite de la mode et du vêtement, d'autres rapports, comme celui de Jamieson (1989), laissent entendre que les activités de développement économique des femmes autochtones peuvent avoir des effets d'une grande portée sur les collectivités où elles vivent. Il leur reste quand même d'importantes difficultés à surmonter, et ces difficultés ne sont jamais plus manifestes que dans le milieu de travail. Comme le précise clairement le rapport du comité directeur sur la participation des femmes autochtones sur le marché du travail canadien (Steering Committee of the Aboriginal Women in the Canadian Labour Force, 1993), les travailleuses autochtones doivent composer avec le sexisme, le racisme, le favoritisme, des conditions de travail dangereuses et un manque quasi total d'accès aux possibilités de formation, ainsi qu'avec l'absence de garderies abordables. En dépit des recommandations en matière de politiques précises qui figurent dans ce rapport, il est évident que d'autres travaux s'imposent dans ce domaine. Des études longitudinales conçues pour évaluer le succès des mesures d'équité en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement mises en œuvre jusqu'à présent pourraient permettre d'améliorer la situation. Dans un contexte plus général, on doit revenir à la recommandation de Jamieson, qui préconise la réalisation d'une étude exhaustive des répercussions des activités de développement des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité.

Violence et sévices

Compte tenu du rôle névralgique que jouent les femmes autochtones dans la vie de leur famille, il est à la fois ironique et tragique qu'elles soient si nombreuses à subir les sévices sexuels, physiques et psychologiques infligés par leur mari, leur ami de cœur et les hommes de leur famille. Sans laisser entendre que la violence conjugale et la violence sexuelle n'existent que dans les collectivités autochtones — après tout, une bonne part de *toutes* les Canadiennes déclarent avoir été victimes de pareils actes (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993) — il est néanmoins largement admis qu'il en résulte des séquelles particulièrement désastreuses pour ces collectivités. Il ne faut donc pas s'étonner que cette question ait suscité beaucoup d'attention et qu'on ait entrepris des travaux à ce sujet aux échelons national, régional et local dans de nombreux secteurs politiques allant de la santé et des services sociaux aux mesures policières et à la réadaptation.

Or, dans ces documents portant sur des sujets très variés, plusieurs thèmes ressortent sans cesse. Premièrement, les analystes ont déployé bien des efforts pour déterminer l'étendue du problème, et leurs recherches ont révélé qu'entre le tiers (Hamilton et Sinclair, 1991) et 80 p. 100 (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989) des femmes autochtones sont touchées. Deuxièmement, il s'est fait aussi beaucoup de recherches sur les répercussions de ce

genre de violence pour les femmes autochtones ainsi que pour leurs enfants et leur collectivité. Certains travaux récents portent plus ou moins exclusivement sur les effets quantifiables, comme le rapport entre la « violence familiale »^{viii} et l'incidence de la dépression ou des comportements suicidaires (Abbey et al., 1991). D'autres travaux portent sur une plus vaste gamme de sujets; il s'agit d'études à l'échelle de la collectivité des effets de la violence sur la famille étendue (Frank, 1992) ou des compilations de témoignages de femmes autochtones qui sont ou ont été victimes de sévices (Conseil canadien de développement social et al., 1991; Association des femmes autochtones du Canada, 1997). Bien entendu, il n'y a qu'un pas entre l'étude des conséquences de la « violence familiale » et l'analyse de ses causes, de sorte qu'il n'est pas étonnant que les auteures et auteurs des travaux susmentionnés tentent invariablement d'analyser les deux phénomènes. À cet égard, il convient toutefois de souligner que l'importance accordée aux différents aspects varie énormément. Dans certains cas, on insiste sur l'importance de l'exposition à la violence et aux sévices durant l'enfance comme facteur essentiel de la prédisposition des victimes à se retrouver plus tard dans une relation marquée par la violence, où elles sont à nouveau victimes ou coupables de comportements semblables (Rundle, 1990). D'autres adoptent une perspective plus globale et soulignent notamment les effets synergiques de la colonisation, du stress de la collectivité, des changements dans les rôles sexuels et de l'alcoolisme parmi les causes d'un si grand nombre de cas de « violence familiale » dans les ménages autochtones (LaRocque, 1994; Manyfingers, 1994; Zellerer, 1993).

Comme il fallait s'y attendre, cette recherche globale a produit certaines des propositions les plus intéressantes et les plus originales pour remédier aux problèmes liés à la « violence familiale » chez les Autochtones. Malheureusement, il reste encore de grands trous dans la documentation existante, car les besoins de différentes sous-populations (les femmes autochtones âgées ou handicapées, par exemple) continuent d'être largement oubliés. Naturellement, surtout en ce qui concerne les sévices infligés aux personnes âgées, des indices donnent à penser que la situation est sur le point de changer, puisqu'un rapport récent de l'AFAC (1997) et celui de la Commission royale (Canada, 1996a) soulignent l'ampleur du problème et la nécessité de correctifs énergiques pour y remédier. Et pourtant, cette impression favorable se dissipe rapidement, puisqu'on n'a pas encore pris les mesures qui s'imposent. De toute évidence, il faut non seulement que les décideurs consacrent plus de ressources à des programmes conçus expressément pour répondre aux besoins des Autochtones âgés et handicapés, mais aussi qu'on effectue d'autres études pour déterminer l'importance réelle de ces formes de violence.

Pasquali (1991) ajoute une touche de prudence au débat en alléguant qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer d'autres études sur l'ampleur du phénomène de la violence, puisqu'il est probable que les futures recherches serviront simplement à démontrer que l'écart entre les services offerts et les services nécessaires est encore plus grand qu'on ne le pense (p. 586). À son avis, il *faut* plutôt procéder à une évaluation à long terme des programmes de traitement existants et mener des recherches plus approfondies sur les façons de rendre le système de justice pénal plus sensible à la question de la « violence familiale ». Tout en reconnaissant que ces observations se situent dans le contexte précis du Nord, on pourrait néanmoins affirmer qu'elles seraient tout aussi applicables dans le contexte général de tous les Autochtones du Canada.

Orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques

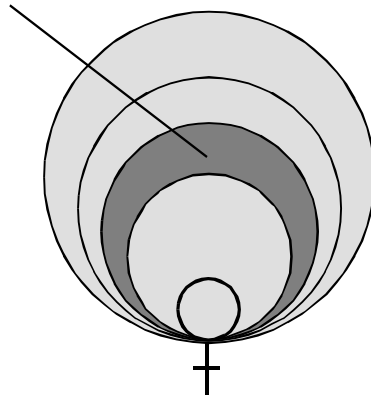
Après avoir souligné les problèmes au niveau du ménage qui se posent aux femmes autochtones sur les plans du développement économique, de « l'économie politique du quotidien » et de la « violence familiale », les recommandations suivantes pour les orientations stratégiques et la recherche sont avancées.

- vi. Que des études longitudinales soient menées pour assurer le suivi des mesures d'équité en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement, lesquelles sont cruciales pour les travailleuses autochtones.
- vii. Que soit entreprise une étude exhaustive d'envergure nationale pour déterminer l'incidence des activités de développement économique des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité.
- viii. Qu'on effectue des études sur la violence et les sévices à l'endroit des femmes autochtones handicapées et âgées.
- ix. Qu'on accorde la priorité à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la « violence familiale » conçus expressément pour les Autochtones âgées et handicapées.
- x. Que des recherches à long terme soient axées sur l'évaluation des initiatives de sensibilisation et des programmes de traitement existants relatifs à la « violence familiale » chez les Autochtones.
- xi. Que des recherches d'envergure nationale soient menées sur la capacité de réaction du système de justice pénale aux questions relatives à la « violence familiale », afin de permettre la prise de mesures correctrices et de faciliter la diffusion de l'information sur les programmes novateurs à cet égard.

La femme autochtone dans la collectivité

Comme on l'a souligné plus haut, les questions relatives à la « violence familiale » et au développement économique ne sauraient être dissociées de leur contexte communautaire global. Pour arriver à bien comprendre ces contextes à la fois complexes et changeants, il faut mener des analyses tenant compte de personnes ou de groupe de personnes donnés, ainsi que des forces structurales qui conditionnent et déterminent leurs actions et réactions. En voici un exemple typique : le phénomène des voies de fait contre le conjoint semblerait limité à deux personnes, à savoir un coupable (typiquement un homme) et une victime (habituellement une femme). En réalité, les causes et effets vont bien au-delà du couple, puisque la violence se fait sentir aussi sur les enfants, dont la vie est traumatisée par son existence, et sur les membres de la collectivité en général, dont les opinions et les perceptions jouent un rôle crucial en permettant que cette dégradation des femmes se poursuive impunément.

LA FEMME AUTOCHTONE DANS LA COLLECTIVITÉ



Pour les femmes autochtones, les effets de ce processus ont été doublement pernicieux, car il les a non seulement marginalisées dans leur propre collectivité, aux mains de dirigeants de sexe masculin en majorité qui ont internalisé le sexisme de la société dominante, mais il a aussi mené à leur victimisation comme Autochtones par des organismes et des institutions gouvernementales dont l'attitude continue d'être entachée par les antécédents coloniaux. Dans la documentation en matière de politiques, il est reconnu que la relation des femmes autochtones avec les collectivités dans lesquelles elles vivent se prêterait bien à une analyse de nombreux aspects, mais il reste qu'une grande partie de l'attention des spécialistes a été axée sur seulement deux grandes questions, à savoir le traitement réservé aux femmes autochtones par le système de justice pénale, d'une part, et la nature ainsi que l'étendue de leur participation à la vie politique communautaire, d'autre part. Ces deux questions sont étudiées dans l'analyse qui suit, parallèlement à plusieurs événements récents à la lumière desquels elles prennent une importance qu'on n'aurait pu concevoir il y a seulement une dizaine d'années.

Dans le contexte de la collectivité, les thèmes les plus importants étudiés dans la documentation sont liés à **l'administration de la justice** ainsi qu'à la **participation à la vie politique et aux activités de leadership** des femmes autochtones.

Analyse

Questions relatives à la justice

Si les Autochtones ont longtemps été victimes de discrimination dans le système canadien de justice pénale, ce n'est qu'assez récemment que les responsables des politiques publiques du pays ont dû reconnaître jusqu'à quel point les femmes autochtones ont été particulièrement mal servies par le système. Les débats percutants sur la relation entre les formes de justice autochtone et non autochtone, dans le contexte des négociations sur l'autonomie gouvernementale, et les révélations troublantes sur les conditions de détention à la Prison des femmesix, principal établissement du Service correctionnel du Canada pour les détenues, ont tout simplement servi à saisir les bureaucrates ainsi que les femmes et les hommes politiques, aux échelons fédéral et provincial, de la nature et de l'étendue du problème.

Plusieurs grandes enquêtes ont été menées sur ce nouveau thème inquiétant; leurs constatations figurent dans des documents comme *La création de choix : Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* (Canada, 1990b), *Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community* (Sugar et Fox, 1990), à l'échelon national, et, à l'échelon infranational, dans des documents comme le *Report of the Task Force on the Criminal Justice System and its Impact upon the Indian and Metis Peoples of Alberta* (Cawsey et al., 1991) et *Inuit Women and Justice (1996)*, de Pauktuutit. Si l'orientation de fond de ces documents varie énormément, on y constate invariablement une compréhension largement unifiée des causes de la surreprésentation des femmes autochtones chez les détenues. En somme, les analystes en attribuent la faute à l'effet destructeur de politiques gouvernementales colonialistes et néocolonialistes, à l'incompatibilité des conceptions dominantes de la justice avec les traditions plus holistiques des Autochtones, qui privilégient la réparation, et enfin, l'antipathie inspirée aux Autochtones par un système de justice pénale qu'ils estiment conçu contre eux plutôt que pour eux. Comme l'ont déclaré Hamilton et Sinclair,

... pour les Autochtones, le problème fondamental, c'est que le système canadien de justice est un système étranger qui leur est imposé. Pour qu'une société accepte qu'un système de justice fasse partie intégrante de son vécu et de sa collectivité, elle doit le percevoir et le vivre en tant qu'influence positive contribuant à son mieux-être. Ce n'est pas le cas pour les Autochtones (cité dans Monture-Okanee, 1992 : 16). [Traduction.]

D'aucuns pourraient prétendre que ce qui précède vaut autant pour les hommes que pour les femmes autochtones, mais il demeure que les problèmes sont exacerbés pour ces dernières en raison d'un androcentrisme généralisé qui a rendu le système de justice pénale peu sensible aux besoins des délinquantes en général et des délinquantes autochtones en particulier. Pourquoi? D'une part, la situation est imputable à des procédures de fonctionnement inutilement restrictives, typiquement conçues pour contrôler des hommes et imposant aux détenues autochtones des contraintes inutiles ou inadaptées au contexte culturel dont sont issues beaucoup d'entre elles. D'autre part, à cause du petit nombre d'établissements carcéraux canadiens susceptibles d'accueillir des délinquantes, les Autochtones détenues dans des pénitenciers fédéraux (et, dans une moindre mesure, dans des prisons provinciales) sont incarcérées à des centaines, voire à des milliers de kilomètres de leurs enfants et de leur famille, et leurs possibilités de recevoir des visites ou d'avoir des contacts réguliers sont rares. Qui plus est, lorsqu'on ajoute à ces pratiques le manque de sensibilité général du système de justice aux traditions et aux pratiques de ressourcement des Autochtones, il est inévitable que la situation engendre un sentiment profond d'aliénation et de colère qui laisse bien peu de chances à la réadaptation (Sugar, 1989; Sugar et Fox, 1989; Palumbo et Palumbo, 1992).

Ces constatations ont inspiré de nombreuses recommandations aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'aux décisionnaires. La gamme est étendue et va du besoin de programmes mieux adaptés à la culture autochtone à la possibilité de construire des pavillons de ressourcement pour les femmes autochtones, c'est-à-dire des installations susceptibles de fournir aux délinquantes un milieu favorisant vraiment leur réadaptation (Canada, 1990b; Monture-Okanee, 1992). Environ cinq ans après la présentation de ces recommandations, leur mise en œuvre va bon train, mais on n'a encore rien fait pour régler des questions d'envergure dont la plus importante est la mesure dans laquelle le traitement réservé aux femmes autochtones par le système de justice pénale s'est vraiment amélioré. Chose certaine, on devra encore assurer le suivi et procéder à

l'évaluation des mesures prises en réponse à *La création de choix* (Canada, 1990b) et aux rapports des autres commissions d'enquête. En outre, de nouvelles études s'imposent concernant les questions relatives aux conséquences de l'autonomie gouvernementale sur l'administration de la justice dans les collectivités autochtones, ainsi qu'au rôle qu'ont traditionnellement joué les femmes autochtones à cet égard dans leur société traditionnelle (Canada, 1990b). Enfin, il reste bien des recherches d'envergure nationale à faire sur le vécu des Métisses, des Inuites et des femmes membres des Premières nations, sur la relation entre la « violence familiale », la violence sexuelle et l'activité criminelle, puisque, comme l'a précisé Monture-Okanee (1992 : 73) « ... comprendre les répercussions des mauvais traitements que nous avons subis devrait contribuer à améliorer la compréhension des causes de la criminalité chez les femmes autochtones ». [Traduction.]

Participation à la vie politique et aux activités de leadership

Dans ce contexte, on peut naturellement soutenir que, quelle que soit l'importance des recherches sur les causes de la victimisation des femmes autochtones par le système de justice, il est peu probable que la situation s'améliore de façon tangible tant que les femmes autochtones n'auront pas le pouvoir politique nécessaire pour accélérer le rythme du changement et pour en déterminer les orientations. La dimension nationale de cette question est aussi analysée dans la prochaine rubrique; précisons toutefois que de plus en plus d'indices donnent à penser que le combat des femmes autochtones pour être équitablement représentées dans les structures administratives de

leur collectivité porte fruit, aussi bien dans les collectivités autochtones elles-mêmes que dans l'esprit des chercheuses, des chercheurs et des décisionnaires de l'extérieur (Stevenson, 1992).

Le milieu universitaire en particulier s'est beaucoup intéressé à la gamme de stratégies et de tactiques déployées par les femmes autochtones dans leur quête de pouvoir et de ressources à l'échelon communautaire. Le travail de chercheuses comme Fiske (1990, 1995), Fajber (1996), Langford (1994) et Langille (1994) souligne d'une part l'importance du rôle que jouent les associations locales de femmes pour focaliser l'action et, d'autre part, décrit la mobilisation de la « tradition » au service des femmes autochtones, dans leur lutte pour renégocier la répartition des pouvoirs entre les sexes dans les structures politiques et administratives de leur collectivité. Les recherches plus explicitement axées sur les questions stratégiques et sur l'élaboration des politiques se sont limitées en bonne partie aux aspects relatifs à la participation des femmes autochtones aux initiatives de développement économique. Les documents qui en résultent portent essentiellement sur les difficultés auxquelles se heurtent les femmes autochtones qui veulent avoir accès à des ressources comme le crédit et à des conseils éclairés. Par contre, dans la documentation, on ne constate qu'un intérêt superficiel pour les retombées des activités de développement des femmes autochtones qui leur permettent de servir de modèles positifs pour les plus jeunes ou de faciliter les efforts de celles qui voudront suivre leur exemple en fondant leurs propres entreprises dans la collectivité.

Manifestement, les possibilités de réaliser des recherches sur ces questions encore mal connues (ainsi que sur les facteurs sous-jacents de la participation relativement faible des femmes autochtones à la vie politique communautaire) sont énormes. Fiske (1990) a souligné que les associations de bénévoles sont des catalyseurs clés de l'activité politique, mais il faudra effectuer d'autres études pour vérifier si cette constatation est généralisable, tout comme ses

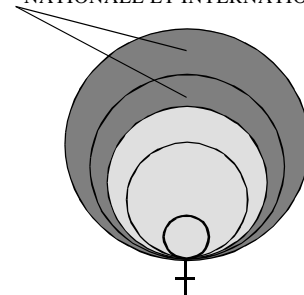
incidences pour la formulation et la mise en œuvre des politiques pertinentes. Dans le même ordre d'idées, il faut aussi étudier le rôle que jouent les collectivités dans l'oppression ou le soutien des activités politiques des femmes autochtones, par exemple en réalisant une enquête d'envergure nationale s'inspirant des constatations de Miller (1992), dont l'analyse comparative de l'ampleur des succès électoraux des femmes dans les collectivités autochtones de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington est révélatrice.

Orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques

Les rapports et documents analysés sous cette rubrique sont très différents, mais ils se caractérisent tous par l'intérêt de leurs auteurs pour la relation des femmes autochtones avec les structures communautaires existantes, qu'il s'agisse des mécanismes du système de justice pénale ou des organismes décisionnels autochtones locaux (p. ex. les conseils de bande) qu'on a fini par associer au fil des années avec la protection des privilèges des hommes et la domination des femmes autochtones. Dans les deux cas, le *statu quo* est inacceptable; il faut le contester au moyen de politiques et de recherches reconnaissant expressément les torts causés dans le passé aux femmes autochtones et visant à améliorer leur position dans l'avenir. Ces travaux ont amenés à proposer les orientations stratégiques de la recherche qui suivent.

- xii. Que des fonds soient consacrés aux activités de suivi et d'évaluation de la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le *Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* ainsi qu'aux autres enquêtes portant sur le système de justice pénale et le traitement qu'il réserve aux femmes autochtones.
- xiii. Qu'on étudie le rôle traditionnellement joué par les femmes autochtones dans l'administration de la justice au sein de leur société, afin de pouvoir situer en contexte leur place dans les systèmes de justice autochtones en devenir.
- xiv. Que des recherches d'envergure nationale soient menées sur les expériences vécues par les Métisses, les Inuites et les femmes des Premières nations dans le contexte de la « violence familiale », de la violence sexuelle et de l'activité criminelle.

LA FEMME AUTOCHTONE SUR LES SCÈNES
NATIONALE ET INTERNATIONALE



- xv. Qu'on effectue des recherches pour déterminer si les femmes autochtones qui participent à la politique de leur collectivité et à des activités de développement économique offrent des modèles de rôle positifs aux plus jeunes et si leur exemple encourage les autres femmes de leur collectivité à briguer les suffrages ou à lancer leurs propres entreprises.

- xvi. Que des fonds soient consacrés à la recherche sur les organisations locales de femmes autochtones et sur leur rôle pour galvaniser les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité.
- xvii. Qu'on étudie le rôle que jouent les contextes communautaires pour encourager et faciliter la représentation des femmes autochtones dans les principaux organes administratifs et exécutifs communautaires.

La femme autochtone sur les scènes nationale et internationale

Après avoir étudié les secteurs politiques qui ont une incidence sur le quotidien des femmes autochtones, il faut maintenant passer du contexte du ménage et de la collectivité où vivent et travaillent ces femmes à celui des scènes nationale et internationale sur lesquelles se détermine l'orientation globale de la prise de décisions en matière de politiques fédérales. Cela soulève la question des problèmes nationaux et internationaux qui préoccupent les femmes autochtones du Canada. Ces dernières années, elles se sont fait entendre de plus en plus clairement, réclamant expressément qu'elles-mêmes et leurs intérêts soient convenablement représentés dans les négociations entourant l'autonomie gouvernementale et dans les autres discussions sur les politiques à l'échelle nationale. Leur pouvoir politique, canalisé par l'intermédiaire d'organisations comme l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), Pauktuutit (Association des Inuites) et le Conseil national métis des femmes, a profondément marqué le paysage politique canadien et continué à bâtir des ponts avec les femmes autochtones d'autres pays.

La documentation existante sur les scènes nationale et internationale soulève les questions de **l'autonomie gouvernementale** et de **la pertinence de la *Charte canadienne des droits et libertés*** pour les femmes autochtones, de même que des questions relatives à **l'établissement de liens internationaux** avec les femmes autochtones du monde entier.

Analyse

Questions relatives à l'autonomie gouvernementale

Les femmes autochtones semblent être apparues si soudainement sur la scène constitutionnelle et dans les médias, à la fin des années 80 et au début des années 90, qu'on pourrait facilement croire qu'elles ne faisaient tout simplement pas partie jusqu'alors du processus politique établi. Aussi compréhensible que puisse être cette interprétation, elle est erronée : comme l'a déclaré Stevenson (1992 : 14), bien que les femmes autochtones

... soient relativement invisibles dans les postes décisionnels des organisations autochtones et dans les gouvernements des Premières nations, elles ont toujours eu leurs propres sociétés et organisations; elles ont aussi été constamment présentes dans une vaste gamme de mouvements communautaires et d'autres mouvements militant pour des questions précises. [*Traduction.*]

En dépit de tout cela — et de la célèbre lutte dont Mary Two-Axe Early a été le chef de file pour faire recouvrer le statut d'Indiennes inscrites à toutes les femmes qui l'avaient perdu en épousant un non-Indien (Silman, 1987) —, il n'existait pas, avant ces dernières années, de recherche soutenue ni d'intérêt stratégique pour le militantisme national et international des femmes autochtones. Or, la situation a nettement changé, notamment parce que la décision de contester devant les tribunaux la constitutionnalité de l'exclusion des femmes autochtones des négociations sur l'autonomie gouvernementale, prise par l'AFAC en 1992 (Canada, 1996a), a sensibilisé le gouvernement fédéral, les organisations autochtones nationales et les chercheuses et chercheurs universitaires à l'influence de ces femmes. Celles-ci ont fait comprendre concrètement ce qu'on risquait en ne leur réservant pas suffisamment de place pour négocier à la table constitutionnelle.

C'est ainsi que l'Assemblée des Premières Nations (APN), en 1992, et le gouvernement du Canada, tout récemment, par l'intermédiaire de la Commission royale sur les peuples autochtones, se sont efforcés de consulter les femmes autochtones avant d'élaborer des politiques susceptibles d'avoir d'importantes répercussions pour elles. Néanmoins, on peut encore se demander jusqu'à quel point ces institutions sont sincèrement décidées à intégrer le point des femmes autochtones dans leurs positions respectives. Par exemple, les commissaires de l'APN ont refusé d'accepter l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans un scénario quelconque d'autonomie gouvernementale, précisant que la société autochtone traditionnelle n'a pas besoin du féminisme (Assemblée des Premières Nations, 1992 : 62). Quoi qu'il en soit, l'époque où le gouvernement fédéral et les dirigeants autochtones pouvaient négocier et conclure des ententes sans se préoccuper des incidences probables de l'enjeu pour les femmes autochtones est révolue. La présence très visible de l'Association des femmes autochtones du Canada dans les débats sur l'autonomie gouvernementale n'est sans doute pas étrangère à cette évolution; cet organisme a publié plusieurs ouvrages d'analyse et de critique de différents aspects du processus constitutionnel du point de vue d'une femme autochtone (Association des femmes autochtones du Canada, 1991, 1992a, 1992b, 1992c, 1992d, 1992e).

En outre, l'AFAC est tellement visible qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle ait attiré beaucoup d'attention des milieux féministes universitaires. Des spécialistes comme Vickers (1993) et Krosenbrink-Gelissen (1993a, 1993b) ont entrepris des études en profondeur de ses activités dans le contexte des pourparlers constitutionnels, ainsi que dans celui, plus général, de sa défense des droits des femmes autochtones. Il convient toutefois de reconnaître que, malgré l'attitude généralement favorable des féministes anglo-canadiennes à l'égard de la position constitutionnelle de l'AFAC, la relation entre les féministes de la majorité et leurs homologues autochtones n'est pas toujours harmonieuse. Le fait est que le libéralisme des organisations féministes de la majorité (comme le Comité canadien d'action sur le statut de la femme) inquiète bien des femmes autochtones, qui déplorent aussi la tendance de ces organisations à minimiser les différences réelles *entre* les femmes, résultant par exemple du processus de colonisation. C'est d'ailleurs précisément sur des questions comme celles-là que des auteures autochtones comme Rogers (1995), Osennontion et Skonaganleh:rá (1989) sont allées

jusqu'à dénoncer le projet féministe en le déclarant en fait incompatible avec les intérêts et la vision du monde des femmes autochtones.

Établissement de liens internationaux

Cela dit, il y a quand même eu des alliances entre les groupes de femmes autochtones et non autochtones. La Conférence de Beijing sur les femmes, en 1995, en est un des exemples récents les plus notoires. À cette occasion, plusieurs organisations féministes autochtones et non autochtones ont collaboré pour veiller à ce que les engagements contenus dans le *Programme d'action* de Beijing, ratifié par la délégation officielle du gouvernement du Canada, soient bel et bien respectés une fois que les médias auraient cessé d'en parler (Comité coordonnateur canadien pour Beijing, 1996). Il faut aussi souligner que, même si les femmes autochtones cherchent activement à établir des relations avec les organisations de femmes non autochtones, le cas échéant, elles s'efforcent aussi de faire cause commune avec les femmes autochtones des autres pays. Là encore, la Conférence de Beijing offre un exemple de ce phénomène. Enfin, la participation de femmes autochtones du Canada à des projets de recherche sur les contextes de vie des femmes autochtones de toutes les Amériques (voir par exemple Valdés et Gomáriz, 1995) ainsi qu'à la Conférence internationale de 1993 pour les femmes autochtones du monde, tenue à Christchurch, en Nouvelle-Zélande (Maori Women's Welfare League, 1993), illustre à nouveau la nature internationale des causes pour lesquelles militent les femmes autochtones.

Il existe de toute évidence une abondante documentation sur les questions d'intérêt pour les femmes autochtones aux échelons national et international. Malheureusement, il reste d'importantes lacunes dans ces travaux, par ailleurs d'une qualité remarquable. Premièrement, même si l'on a écrit sur les succès relatifs remportés par l'AFAC en se faisant la porte-parole des femmes des Premières nations dans les discussions en cours sur l'autonomie gouvernementale, il existe bien peu de documents parallèles pour les Inuites, et pratiquement aucun pour les Métisses. Par exemple, il n'est pas question des Inuites dans les textes portant sur le récent accord du Nunavut, même si elles forment un groupe puissant à l'échelle nationale et dans le Nord. En fait, même si les organismes qui représentent ces deux groupes ont défendu avec beaucoup d'énergie les intérêts de leurs membres, il existe très peu d'information publique sur la mesure dans laquelle les Métisses et les Inuites ont réussi (ou non) à forcer les gouvernements et les organisations autochtones nationales à prendre leurs intérêts au sérieux. De même, une grande partie des travaux sur les femmes autochtones et sur l'autonomie gouvernementale portent essentiellement sur des questions relatives aux droits de la personne et à l'applicabilité de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Aussi cruciales que soient ces questions, il faudra mener de nouvelles recherches sur les autres questions liées à l'autonomie gouvernementale, telles que les répercussions pour les femmes autochtones du transfert aux collectivités autochtones du contrôle de la prestation des services de santé de la Direction générale des services médicaux. Enfin, il faudra clairement étudier les expériences communes des femmes autochtones du Canada et d'ailleurs. Les mesures à prendre dans le contexte canadien pourraient être fondées sur ces études (on s'inspirerait par exemple des stratégies et des principes conçus à l'égard des femmes autochtones des

autres pays), et il serait également possible de s'en inspirer pour établir des liens et favoriser la collaboration à l'échelle internationale entre les organisations de femmes autochtones du monde entier.

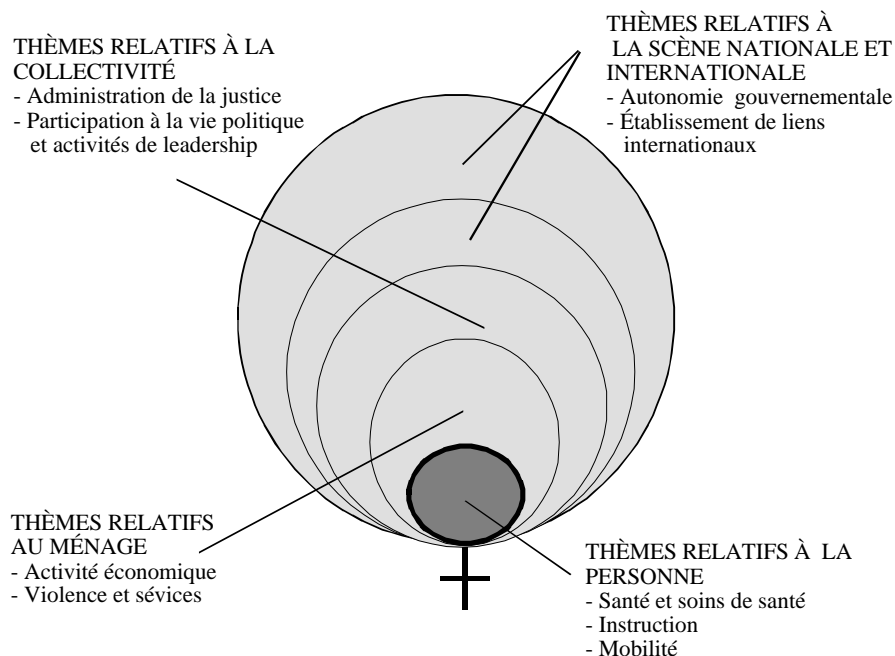
Orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques

Dans l'analyse qui précède, on a insisté sur les questions clés relatives aux activités des femmes autochtones sur les scènes nationale et internationale. Malgré l'attention soutenue suscitée par certaines de ces activités, particulièrement en ce qui concerne la lutte menée par les femmes des Premières nations pour s'assurer une représentation équitable dans les négociations en cours sur l'autonomie gouvernementale, il n'en demeure pas moins que d'autres domaines d'étude sont largement inexplorés. Afin de combler cette lacune, les orientations stratégiques de recherche suivantes sont proposées.

- xviii. Que des recherches soient axées sur la consultation des Inuites et des Métisses en particulier ainsi que des femmes autochtones en général dans le contexte de l'autonomie gouvernementale.
- xix. Qu'on effectue de nouvelles recherches sur l'incidence probable de tous les aspects de l'autonomie gouvernementale pour les femmes autochtones, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice et le transfert du contrôle de la prestation des services de santé.
- xx. Qu'on étudie les politiques des gouvernements d'autres pays à l'égard des questions concernant les femmes autochtones pour déterminer de quelle façon leurs principes pourraient influencer sur l'élaboration de politiques au Canada.
- xxi. Que soient entreprises des études comparatives sur les femmes autochtones du Canada et d'ailleurs en vue de créer des liens internationaux et d'instaurer la collaboration entre les diverses organisations de femmes autochtones.

CONCLUSION ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Ce rapport consiste en une synthèse de grande envergure de la documentation sur les femmes autochtones du Canada, afin de pouvoir en tirer des recommandations sur les secteurs prioritaires de la recherche et de l'élaboration des politiques de demain. Les documents ont manifestement beaucoup évolué au cours des dix dernières années, largement grâce à l'énergie avec laquelle les femmes autochtones ont dénoncé les injustices qui se cachent derrière leur marginalisation sociale, économique et politique, ainsi qu'aux idées neuves mises à profit par les milieux de recherche et d'élaboration de politiques plus variés pour chercher à surmonter les problèmes existants. Aussi souhaitable que soit ce dernier phénomène, il reste encore beaucoup à faire. En effet, la documentation demeure comparativement mince et n'est pas aussi largement distribuée et disponible que celle qui reflète le discours des hommes, que ce soit sur l'autonomie gouvernementale ou sur le développement économique.



Comment s'y prendre dans ces conditions? D'abord, il est évident que les travaux de recherche de demain pourraient être orientés avec profit vers un certain nombre de secteurs qui ont été analysés de façon détaillée dans les pages qui précèdent, et qui sont résumés point par point ci-dessous.

- i. Que la santé des Métisses soit étudiée en priorité, grâce à la collecte de données de référence sur la santé ainsi qu'à la détermination des programmes et des politiques dont cette population a le plus instamment besoin.

- ii. Que soit subventionnée la recherche sur la santé des femmes autochtones tout au long de leur vie pour rendre possible l'élaboration de programmes et de politiques de santé visant expressément les filles et les aînées autochtones.
- iii. Que la recherche privilégie les problèmes des femmes autochtones handicapées, afin qu'on puisse concevoir des programmes susceptibles d'enrichir leur qualité de vie grâce à la prestation améliorée des services et à la sensibilisation de leur collectivité.
- iv. Qu'on effectue des recherches sur les obstacles à l'instruction des femmes autochtones et qu'on adopte les politiques et les programmes nécessaires pour que leurs études correspondent mieux aux objectifs et aux contextes de leur vie.
- v. Qu'on étudie en priorité les modes de migration rurale-urbaine des femmes autochtones, en distinguant les expériences vécues à cet égard par les migrantes des Premières nations, inuit et métisses.
- vi. Que des études longitudinales soient menées pour assurer le suivi des mesures d'équité en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement, cruciales pour les travailleuses autochtones.
- vii. Que soit entreprise une étude exhaustive d'envergure nationale pour déterminer l'incidence des activités de développement économique des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité.
- viii. Qu'on effectue des études sur la violence et les sévices à l'endroit des femmes autochtones handicapées et âgées.
- ix. Qu'on accorde la priorité à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la « violence familiale » conçus expressément pour les Autochtones âgées et handicapées.
- x. Que des recherches à long terme soient axées sur l'évaluation des initiatives de sensibilisation et des programmes de traitement existants relatifs à la « violence familiale » chez les Autochtones.
- xi. Que des recherches d'envergure nationale soient menées sur la capacité de réaction du système de justice pénale aux questions relatives à la « violence familiale », afin de permettre la prise de mesures correctives et de faciliter la diffusion de l'information sur les programmes novateurs à cet égard.
- xii. Que des fonds soient consacrés aux activités de suivi et d'évaluation de la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le *Rapport du groupe*

d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale ainsi qu'aux autres enquêtes portant sur le système de justice pénale et le traitement qu'il réserve aux femmes autochtones.

- xiii. Qu'on étudie le rôle traditionnellement joué par les femmes autochtones dans l'administration de la justice au sein de leur société afin de pouvoir situer en contexte leur place dans les systèmes de justice autochtones en devenir.
- xiv. Que des recherches d'envergure nationale soient menées sur les expériences vécues par les Métisses, les femmes inuit et les femmes des Premières nations dans le contexte de la « violence familiale », de la violence sexuelle et de l'activité criminelle.
- xv. Qu'on effectue des recherches pour déterminer si les femmes autochtones qui participent à la politique de leur collectivité et à des activités de développement économique offrent des modèles de rôle positifs aux plus jeunes et si leur exemple encourage les autres femmes de leur collectivité à briguer les suffrages ou à lancer leurs propres entreprises.
- xvi. Que des fonds soient consacrés à la recherche sur les organisations locales de femmes autochtones et sur leur rôle pour galvaniser les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité.
- xvii. Qu'on étudie le rôle que jouent les contextes communautaires pour encourager et faciliter la représentation des femmes autochtones dans les principaux organes administratifs et exécutifs communautaires.
- xviii. Que des recherches soient axées sur la consultation des femmes inuit et des Métisses en particulier, ainsi que des femmes autochtones en général, dans le contexte de l'autonomie gouvernementale.
- xix. Qu'on effectue de nouvelles recherches sur l'incidence probable de tous les aspects de l'autonomie gouvernementale pour les femmes autochtones, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice et le transfert du contrôle de la prestation des services de santé.
- xx. Qu'on étudie les politiques des gouvernements d'autres pays à l'égard des questions concernant les femmes autochtones pour déterminer de quelle façon leurs principes pourraient influencer sur l'élaboration de politiques au Canada.
- xxi. Que soient entreprises des études comparatives sur les femmes autochtones du Canada et d'ailleurs en vue de créer des liens internationaux et d'instituer la collaboration entre les diverses organisations de femmes autochtones.

Ensuite, on pourrait proposer une série de recommandations axées sur les mécanismes pratiques nécessaires, en fonction de l'examen de la documentation qui précède, tout en

cherchant à aller au-delà; ces recommandations pourraient ainsi servir de fondement à des recherches et à des politiques conçues dans une optique tournée vers l'avenir plutôt que vers le passé, privilégiant des approches proactives et coactives plutôt que réactives, et posant les bases de nouveaux paradigmes plutôt qu'exploitant les vestiges du passé.

Premièrement, même si la documentation actuelle en matière de politiques porte sur une assez vaste gamme de questions influant sur le vécu des femmes autochtones, le plus gros de

l'attention des chercheuses, des chercheurs et des décisionnaires (et l'essentiel des ressources) est concentré sur une gamme extrêmement limitée de questions d'ordre politique, la santé,

la « violence familiale » et le système de justice pénale étant les trois principales thématiques de la recherche (voir la figure 9).

La situation s'aggrave davantage lorsque les analyses tendent à présenter les questions, les problèmes et les solutions d'une façon qui masque leurs nombreux aspects et leur nature multidimensionnelle. C'est pourquoi il faudra à l'avenir insister davantage sur la nécessité d'une démarche de recherche globale, seule capable d'explicitier les relations entre ce qui se produit au niveau individuel et ce qui arrive à l'échelon de la collectivité, voire de la nation tout entière.

De même, il faut se demander si les priorités de recherche actuelles des décisionnaires et

Recommandation n° 1 :

Compte tenu de l'approche limitée ou trop étroite d'une grande partie de la documentation en matière de politiques portant sur les femmes autochtones, il est recommandé que soit privilégiée une approche de recherche globale, afin que les projets et les programmes tiennent explicitement compte, dans leurs analyses, de l'action réciproque de tous les secteurs politiques pertinents.

des responsables du financement des projets correspondent bien aux réalités du quotidien des femmes autochtones « sur le terrain », ou si elles ne refléteraient pas plutôt les programmes politiques des femmes et des hommes politiques, des bureaucrates et des autres élites dont les intérêts sont bien loin des préoccupations immédiates de ces femmes. Par exemple, la documentation accorde une attention considérable au vécu des femmes autochtones qui travaillent dans le secteur des soins de santé, alors qu'une proportion bien plus importante d'entre elles travaillent dans le secteur de la vente au détail et des services, et que la recherche n'a pratiquement rien fait pour étudier *leur* vécu de travailleuses dans des conditions de travail où elles sont souvent durement exploitées, comme le montre clairement la figure 8.

Troisièmement, même s'il est indéniable qu'il se fait de la recherche en matière de

Recommandation n° 2 :

Puisque les recherches effectuées par le passé étaient souvent axées sur des thèmes d'importance douteuse dans le quotidien d'une grande partie, sinon de la majorité des femmes autochtones, il est recommandé qu'un mécanisme consultatif correctif soit institué pour que les priorités des chercheuses, des chercheurs et des décisionnaires reflètent correctement celles des femmes autochtones elles-mêmes.

politiques de qualité sur les femmes autochtones, on pourrait aussi bien dire qu'il y a également beaucoup de recherche médiocre. Pourtant, à une époque où prime le

processus décisionnel fondé sur des données probantes, on risque de saper la crédibilité des constatations et de réduire les chances qu'elles débouchent sur des mesures décisives en s'en remettant exclusivement à de petits échantillons, au vécu des sujets étudiés, à des exposés narratifs personnels ou à d'autres méthodes de recherche qualitatives. Par conséquent, sans vouloir contester la contribution vitale des méthodes de recherche qualitatives pour que les femmes autochtones puissent se faire entendre et pour faire comprendre les défis qu'elles doivent relever chaque jour, il n'en est pas moins indispensable qu'on favorise aussi des recherches susceptibles d'étayer leurs témoignages, grâce à des données et à des analyses quantitatives scientifiquement crédibles.

Quatrièmement, les possibilités d'amélioration de la recherche pour et avec les femmes

Recommandation n° 3 :

Afin qu'il soit possible de critiquer les constatations issues des recherches déjà effectuées sur les femmes autochtones et d'assurer leur crédibilité, il est recommandé que soient subventionnés les projets de recherche visant à déterminer leurs besoins et leurs atouts, ce que pourraient permettre des méthodes scientifiquement crédibles.

autochtones sont considérables. Le fait est, tout simplement, qu'une trop grande partie de la documentation existante est caractérisée par des analyses isolées qui n'accordent pas suffisamment d'importance à la dimension longitudinale et ne reflètent pas convenablement ce que d'autres ont écrit sur le même sujet. Il faut donc non seulement mener de toute urgence des études longitudinales des progrès accomplis par les femmes autochtones tout au long de leur vie, mais aussi insister davantage sur l'organisation et la diffusion des rapports de recherche concernant les femmes autochtones à l'échelle nationale.

Recommandation n° 4 :

Comme la documentation sur les femmes autochtones du Canada comporte surtout des études de cas et des enquêtes ponctuelles, il est recommandé d'accorder la priorité à la conception et à la réalisation d'études longitudinales. Il est essentiel pour la recherche que l'on procède à une étude chronologique des indicateurs clés relatifs aux femmes autochtones.

Recommandation n° 5 :

Afin de corriger les problèmes de longue date concernant la distribution et l'accessibilité des constatations issues des recherches relatives aux femmes autochtones, il est recommandé de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes visant à faciliter la collecte et la diffusion de ces recherches à l'échelle nationale. Pour ce faire on pourrait par exemple créer une base nationale de données sur les activités de recherche par ou sur les femmes autochtones.

Dans une autre optique, on a souligné plusieurs fois dans l'examen de la documentation que les femmes autochtones sont loin d'accepter passivement les rôles que leur attribuerait la société dans son ensemble. Au contraire, elles déterminent et redéterminent le cours de leur existence et de celle de leur famille grâce à d'innombrables stratégies et autres tactiques, souvent en dépit de tous les autres facteurs qui se liguent contre elles. C'est une observation très importante : en dernière analyse, ce n'est pas à l'échelon provincial ou national que se prennent les décisions cruciales pour la vie de ces femmes, mais plutôt à celui des personnes et du ménage. Il est donc essentiel d'améliorer la compréhension qu'ont actuellement les décisionnaires des processus en jeu aux niveaux

de la personne, du ménage et de la collectivité, en menant d'autres recherches à ces égards.

Recommandation n° 6 :

Compte tenu de l'importance du ménage et de la collectivité comme principaux lieux d'action dans la lutte quotidienne des femmes autochtones pour le mieux-être économique et social de leur famille, il est recommandé que des fonds soient consacrés à des recherches qui contribueraient à mieux faire comprendre ces contextes par les décisionnaires. Telle mesure mènerait inmanquablement à l'adoption de politiques et de programmes de soutien aux femmes autochtones prises individuellement.

Par ailleurs, la documentation sur les femmes autochtones du Canada n'est pas vraiment équilibrée, puisque certains secteurs politiques et certains groupes de femmes autochtones ont attiré beaucoup plus d'attention que d'autres. On peut facilement expliquer certains de ces écarts par la tendance des chercheuses, des chercheurs et des décisionnaires à s'intéresser à des questions d'actualité, mais il n'en est pas moins clair que plusieurs sous-populations, comme les filles autochtones, les femmes autochtones en milieu urbain, les Autochtones handicapées, les Métisses et les Autochtones âgées, sont nettement sous-représentées dans la documentation existante, malgré leur marginalisation souvent criante. Des recherches portant expressément sur ces groupes de femmes permettraient de définir les programmes et les services dont les besoins sont les plus urgents et contribueraient à la constitution d'un profil longitudinal des indicateurs sociodémographiques clés.

Recommandation n° 7 :

Afin de compenser le peu d'importance traditionnellement accordé par les chercheuses, les chercheurs et les décisionnaires aux différences réelles entre les groupes de femmes autochtones et au sein même de ces groupes, il est recommandé que l'on étudie en profondeur et de façon soutenue les problèmes et les défis particuliers qui se posent notamment pour les filles autochtones, les femmes autochtones handicapées, les Métisses, les lesbiennes autochtones, les Autochtones âgées et les femmes autochtones en milieu urbain.

Enfin, il convient de souligner que les objectifs clés de la recherche sur les femmes autochtones doivent nécessairement consister à éliminer les obstacles culturels et structurels qui les empêchent de participer pleinement à la vie publique. Les travaux qu'il faudra réaliser dans ce domaine devront être conçus pour déterminer dans quelle mesure les femmes autochtones sont exclues des instances décisionnelles et les incidences de cette situation sur leur mieux-être. Elles devront aussi définir des moyens de faciliter et d'appuyer leur participation active à toutes les structures politiques pertinentes, du ménage à la scène internationale.

Recommandation n° 8 :

Comme les structures gouvernementales pertinentes visent à éliminer les attitudes et les conditions qui ont contribué à la marginalisation des femmes autochtones de la société civile, il est recommandé que soient déterminés des moyens de faciliter et d'appuyer leur intégration dans cette même société. Ainsi, la capacité décisionnelle de ces femmes serait cultivée, encouragée et encadrée dans toutes les structures politiques pertinentes, du ménage à la scène internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Abbey, S., E. Hood, L. Young et S. Malcolmson. (1991) « New perspectives on mental health problems in Inuit women ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg: University of Manitoba Press, pp. 285-287.
- Assemblée des Premières Nations. (1992) *To the Source: First Nations Circle on the Constitution*. Ottawa : Assemblée des Premières Nations.
- Association des femmes autochtones du Canada. (1991) « Aboriginal Women and the Constitutional Debates: Continuing Discrimination ». *Canadian Woman Studies*, vol. 12, pp. 14-17.
- . (1992a) *Native Women and Aboriginal Treaty Rights: A Discussion Paper*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1992b) *Statement on the "Canada Package"*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1992c) *An Aboriginal Charter of Rights and Freedoms: A Discussion Paper*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1992d) *Native Women and Self-Government: A Discussion Paper*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1992e) *Matriarchy and the Canadian Charter: A Discussion Paper*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1993) *Aboriginal Women's Healing Lodge*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1996) *Healthy Children, Healy Nations: A Framework Document to Support the Well-being of First Nations Children*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . (1997) « *Écoutez leurs histoires* » – 40 femmes autochtones parlent. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- Association des femmes autochtones de l'Ontario. (1989) *Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*. Thunder Bay : Association des femmes autochtones de l'Ontario.

Association des infirmières autochtones du Canada. (s.d.) *Enfants bien portants, nations en bonne santé – Document cadre pour promouvoir la bonne santé et le bien-être des enfants des Premières Nations*. Ottawa : Association des infirmières autochtones du Canada.

———. (1996) *Le VIH/SIDA et son impact sur les femmes autochtones du Canada*. Ottawa : Santé Canada.

Baikie, M. (1991) « PCB Incineration in Labrador ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O’Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 606-608.

Baxter, P. (1993) « The Access to Financial Institutions by Aboriginal Business Women ». Mémoire inédit présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones.

Billson, J. (1992) « Standing Tradition on its Head: Role Reversal among Blood Indian Couples ». *The First Ones: Readings in Indian/Native Studies*. D. Miller, C. Beal, J. Dempsey et R. Heber (dir.). Craven : Saskatchewan Indian Federated College, pp. 215- 225.

Canada, Secrétariat d’État. (1975) *À nous la parole : les femmes autochtones du Canada*, Ottawa : Secrétariat d’État.

———, Affaires indiennes et du Nord canadien. (1990a) *Études universitaires et bien-être économique : succès et perspectives économiques des Indiens*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord canadien.

———, Service correctionnel Canada. (1990b) *La création de choix : Rapport du groupe d’étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*. Ottawa : Solliciteur général.

———, Statistique Canada. (1993) *Enquête auprès des peuples autochtones 1991*. Ottawa : Statistique Canada.

———, Commission royale sur les peuples autochtones. (1993b) *Les peuples autochtones vivant en milieu urbain : Rapport de la table ronde nationale sur les préoccupations de la population urbaine autochtone*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

———, Statistique Canada. (1995a) *Portrait statistique des femmes au Canada*. 3^e édition, Ottawa : Statistique Canada.

- , Chambre des communes. (1995b) *Vers le mieux-être holistique : les peuples autochtones*. Ottawa : Chambre des communes.
- , Commission royale sur les peuples autochtones. (1996a) *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ottawa : Commission royale sur les peuples autochtones.
- , Affaires indiennes et du Nord canadien. (1996b) *Les femmes autochtones : Un portrait démographique, social et économique*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord canadien.
- , Affaires indiennes et du Nord canadien. (1997) *Les Premières Nations du Canada*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord canadien.
- Castellano, M. (1989) « Women in Huron and Ojibwa Societies ». *Canadian Woman Studies*. vol. 10, n° 2-3, pp. 45-48.
- Cathro, D. (1993) « Many Ways Strong: Women, Literacy, and Academe ». Thèse de doctorat inédite, Université de la Saskatchewan.
- Cawsey, R. et al. (1991) *Report of the Task Force on the Criminal Justice System and Its Impact upon the Indian and Metis Peoples of Alberta*. vol. I, Edmonton : Attorney General of Alberta.
- Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped. (1993) *Access to the Sweet Grass Trail*, Winnipeg : Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped.
- Comité canadien sur la violence faite aux femmes. (1993) *Un nouvel horizon : Éliminer la violence – Atteindre l'égalité*. Ottawa : Comité of Provincial Organizations of the Handicapped.
- Comité coordonnateur canadien pour Beijing. (1996) *Agissez en faveur de l'égalité du développement et de la paix : Guide canadien pour le suivi après Beijing 95*. Ottawa : Comité coordonnateur canadien pour Beijing.
- Comité directeur des femmes autochtones dans le projet de la population autochtone du Canada. (1993) *Aboriginal Women in the Canadian Labour Force Project*. Ottawa : Comité directeur des femmes autochtones dans le projet de la population autochtone du Canada.
- Commission Crie-Naskapie. (1988) *Rapport de la Commission Crie-Naskapie*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord canadien.

- Conseil canadien de développement social et Association des femmes autochtones du Canada. (1991) *La violence au grand jour : les femmes autochtones rompent le silence*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. (1995) *Ce que les femmes ont à dire : Compte rendu et recommandations*. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Conseil national des autochtones du Canada. (1992) *Highlights: Aboriginal Women as Reflected in the 1986 Census*. Ottawa : Conseil national des autochtones du Canada.
- Demas, D. (1993) « Triple Jeopardy: Natives Women with Disabilities ». *Canadian Woman Studies*. vol. 13, n° 4, pp. 53-55.
- Dion Stout, M. (à venir) « Aboriginal Canada: Women and Health, a Canadian Perspective ». *Proceedings of the Women's Health Forum, August 8-10, 1996, Ottawa, Canada*. Ottawa : Bureau pour la santé des femmes.
- Driben, P. (1991) « A death in the family: the strategic importance of women in contemporary northern Ojibwa society ». *Readings in Aboriginal Studies*. S. Carrigan (dir.). Brandon, Manitoba : Bearpaw Publishing.
- Economic Development for Canadian Aboriginal Women. (1995) *A Profile of Aboriginal Women-Owned Businesses in Canada*. Ottawa : Economic Development for Canadian Aboriginal Women.
- Evers, S. (1991) « Dietary intake and nutritional status of Canadian Indians : a review ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 731-734.
- Fajber, E. (1996). « The Power of Medicine: 'Healing' and 'Tradition' among Dene women in Fort Good Hope, Northwest Territories ». Thèse de maîtrise inédite, Université McGill.
- Fiske, J. (1986). « An interpretation of carrier Indian women's cultural perceptions as political rationale for equality ». International Sociological Association paper. [s.l.].
- . (1987) « Fishing is women's business: changing economic roles of carrier women and men ». *Native People, Native Lands: Canadian Indians, Inuit and Metis*. B. Cox (dir.) Ottawa : Carleton University Press, pp. 186-198.

- . (1990) « Native women in reserve politics: strategies and struggles ». *Community Organization and the Canadian State*. R. Ng, G. Walker et J. Muller (dir.). Toronto : Garamond.
- . (1995) « Political status of Native Indian women : contradictory implications of Canadian state policy ». *American Indian Culture and Research Journal*. vol. 19, n° 2, pp. 1-30.
- Frank, S. (1992) *Family Violence in Aboriginal Communities: A First Nations Report*. Victoria : Ministère de l'égalité des femmes.
- Gill, L. (1995) *De la réserve à la ville : les Amérindiennes en milieu urbain au Québec*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- Hamilton, A. et C. Sinclair. (1991) *Report of the Aboriginal Justice Enquiry of Manitoba*. Winnipeg : Aboriginal Justice Enquiry of Manitoba.
- Institut canadien de la santé infantile. (1994) *La santé des enfants au Canada : Un profil réalisé par l'ICSI*. Ottawa : Institut canadien de la santé infantile.
- Jamieson, M. (1989) *Aboriginal Women: Barriers to Economic Development*. Ottawa : Working Group on Aboriginal Women and Economic Development.
- Kaufert, P., E. Bowden, J. O'Neil, B. Postl, M. Moffatt et R. Brown. (1991) « The delivery of prenatal care to women from the Keewatin: 1979-85 ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 577-580.
- Kosatsky, T. et C. Dumont. (1991) « Determinants of exposure to methylmercury among the James Bay Cree, 1987-89 ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 693-695.
- Krosenbrink-Gelissen, L. (1993a) « The Canadian constitution, the Charter, and Aboriginal women's rights: conflicts and dilemmas ». *International Journal of Canadian Studies*. pp. 7-8.
- . (1993b) « The Native Women's Association of Canada ». *Native Peoples in Canada: Contemporary Conflicts*. J. Frideres (dir.). Scarborough : Prentice Hall.
- Langford, J. (1994) « First Nations Women: Leaders in Community Development. » *Canadian Women Studies*. vol. 14, n° 4, pp. 34-36.

- Langner, N. et J. Steckle. (1991) « National database on breastfeeding among Indian and Inuit women : Canada 1988 ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 563-565.
- Langille, L. (1994) « Mi'kmaq Women in Politics and Society: Women, Nation, and Tradition ». Thèse de maîtrise inédite, Université Dalhousie.
- La Prairie, C. (1994) *Visibles mais sans voix : Les Autochtones dans la ville*. Ottawa : Justice Canada.
- LaRocque, E. (1990) « Tides, towns and trains ». *Living the Changes*. J. Turner (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 76-90.
- . (1994) *Violence in Aboriginal Communities*. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- Linehan, S. (1992) « Giving birth the 'white man's way' ». *Healthsharing*. vol. 13, n° 2, pp. 11-15.
- Lowell, J. (1995) « Rethinking traditions : women taking charge of culture, medicine and each other ». *Herizons: Women's News, Feminist Views*. vol. 9, n° 1, pp. 25-26.
- Manyfingers, B. (1994) « Treaty 7 Community Study: Family Violence and Community Stress » mémoire inédit présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones.
- Maori Women's Welfare League. (1993) *Proceedings of the International Conference for Indigenous Women of the World*. Wellington : The League.
- Martin, J. et P. Bell. (1991) « Diabetes mellitus in the Native population of British Columbia ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 433-435.
- McBride, C. et E. Bobet. (1990) *Health of Indian Women*, [s.l.] : QASR Working Paper Series.
- Medicine, B. (1992) « Professionalization of native American (Indian) women: towards a research agenda ». *The First Ones: Readings in Indian/Native Studies*. D. Miller, C. Beal, J. Dempsey et R. Heber (dir.). Craven : Saskatchewan Indian Federated College, pp. 20-24.

- Miller, B. (1992) « Women and politics: comparative evidence from the northwest coast ». *Ethnology*. vol. 31, n° 4, pp. 367-383.
- Monture-Okanee, P. (1992) « Discussion Paper: Aboriginal Women and the Justice System ». Mémoire inédit présenté à la Commission royale des peuples autochtones.
- Nagler, M. (1975) *Natives without a Home*, Don Mills : Longman.
- Olsen, K. (1989) « Native women and the fur industry ». *Canadian Woman Studies*. vol. 10, n° 2-3, pp. 55-57.
- O'Neil, J., P. Gilbert, N. Kusugak, C. St. John, P. Kaufert, M. Moffatt, R. Brown et B. Postl. (1991) « Obstetric policy for the Keewatin region, NWT: results of the Childbirth Experience Survey ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 572-576.
- Osennotion et Skonaganleh:rá. (1989) « Our world ». *Canadian Woman Studies*. vol. 10, n° 2-3, pp. 7-20.
- Palumbo, D. et J. Palumbo. (1992) *What Is Their Truth? Listening to the Voices of Aboriginal Federally Sentenced Women*. Ottawa : Service correctionnel Canada.
- Parti Libéral du Canada. (1993) *Pour la création d'emplois, pour la relance économique*. Ottawa : Parti Libéral du Canada.
- Pasquali, P. (1991). « Family violence in the north: what do we know and where do we go from here? ». *Circumpolar Health 90 : Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 586-589.
- Pauktuutit. (s.d.) *The Road to Independence: Developing the Inuit Fashion and Clothing Industry – Draft Report*. Ottawa : Pauktuutit.
- . (1991) *Arnait: The Views of Inuit Women on Contemporary Issues*. Ottawa : Pauktuutit.
- . (1996) *Inuit Women and Justice: Progress Report Number One*. Ottawa : Pauktuutit.

- Pompany, Y. (1993) « Cultural Identity Case Study: A Metis Woman, Winnipeg, Manitoba ». Mémoire inédit présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones.
- Robinson, E. (1991) « Maternal health and obstetrical services: measuring health status and the quality of care in remote areas ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 596-600.
- Rogers, K. (1995) « Aboriginal Women and the Feminist Project: An Uneasy Alliance ». Thèse de maîtrise inédite, Université du Nouveau-Brunswick.
- Rundle, G. (1990) « Childhood Sexual Experiences of Native Women Living in Alberta ». Thèse de doctorat inédite, Université de l'Alberta.
- Sennett, E. et G. Dougherty. (1991) « Evacuation for childbirth in the Baffin region, NWT: factors associated with the length of family separation ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 601-604.
- Silman, J. (1987) *Enough is Enough: Aboriginal Women Speak Out*. Toronto : Women's Press.
- Stevenson, W. (1992) « Aboriginal Women's Studies: The State of the Field and a Call for Research ». Mémoire inédit présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones.
- Sugar, F. (1989) « Entrenched social catastrophe: native women in prison ». *Canadian Woman Studies*. vol. 10, n° 2-3, pp. 87-89.
- Sugar, F. et L. Fox. (1989-1990) « Nistum peyako séht'wawin iskwewak: Breaking Chains ». *Canadian Journal of Women and Development*. vol. 3, n° 2, pp. 465-482.
- . (1990) *Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- Valdés, T. et E. Gomáriz. (1995) *Latin American Women: Compared Figures*. Santiago : Instituto de la Mujer et FLACSO.
- Vickers, J. (1993) « The Canadian women's movement and a changing constitutional order ». *International Journal of Canadian Studies*. pp. 7-8.

Waldram, J. (1991) « Urban native health care in Canada: the relevance of socio-economic status ». *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th International Congress on Circumpolar Health*. B. Postl, P. Gilbert, J. Goodwill, M. Moffatt, J. O'Neil, P. Sarsfield et T. Young (dir.). Winnipeg : University of Manitoba Press, pp. 34-36.

Zambrowsky, S. (1986) *Évaluation des besoins chez les femmes autochtones ayant ou risquant d'avoir des démêlés avec la justice dans la région de Montréal*. Ottawa : Solliciteur général Canada.

Zellerer, E. (1993) « Violence against Aboriginal women ». Mémoire inédit présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones.

NOTES DE FIN

1. Tout au long du rapport, l'expression « femmes autochtones » désigne toutes les femmes qui, sans égard à leur statut, à leur lieu de résidence ou à d'autres facteurs, se considèrent comme membres des Premières nations, Métisses ou Inuites, en raison soit de leur ascendance, de leur statut juridique ou de leurs antécédents culturels. Conformément à l'usage du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le mot « Métis » désigne des personnes d'ascendance mixte, « descendant à la fois des Autochtones et des pelletiers ou des colons européens » (Canada, 1997 : 5), tandis que le mot « Inuit » sert, lui, à désigner les membres des Premières nations qui « vivent dans les îles du Grand Nord canadien depuis des milliers d'années » (Canada, 1997). Les Premières nations s'entendent des peuples qui habitent le reste du territoire connu sous le nom de Canada depuis le début de son peuplement. Enfin, les Indiens « inscrits » ou « de plein droit » désignent ceux qui sont reconnus comme membres d'une Première nation en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
2. Ces chiffres, comme d'ailleurs toutes les autres données statistiques présentées dans la partie I du rapport (y compris celles qui ont servi à produire les figures 2 à 8) sont tirés de la publication du MAINC intitulée *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique* (Canada, 1996b).
3. Il n'existe pas de données correspondantes pour les autres groupes d'Autochtones.
4. Voir par exemple le « Livre rouge » (1993) du Parti Libéral, qui a fait couler beaucoup d'encre, le *Rapport de la Commission Crie-Naskapie 1988*, ainsi que le rapport du MAINC intitulé *Études universitaires et bien-être économique : succès et perspectives économiques des Indiens* (Canada, 1990a).
5. L'un des exemples les plus remarquables de cette nouvelle attitude est manifeste dans le rapport du Secrétariat d'État intitulé *À nous la parole : les femmes autochtones du Canada* (Canada, 1975).
6. La plus grande partie des travaux relatifs à ces groupes sont axés sur les problèmes liés à la pauvreté et sur la nature des démêlés de leurs membres avec le système de justice pénale. (Voir par exemple *La Prairie*, 1994; Zambrowsky, 1986; Pompany, 1993).
7. Bien entendu, même dans ce cas, il convient de reconnaître que la tendance ne vaut que pour certaines femmes autochtones; d'autres, particulièrement les Métisses et les Inuites, sont beaucoup moins susceptibles de faire des études supérieures.
8. Les auteurs reconnaissent que l'expression « violence familiale » est controversée et jugée insatisfaisante par bien des féministes, parce qu'elle n'accorde pas suffisamment d'importance au rôle des hommes, qui sont les principaux coupables de ce genre de violence, que ce soit à l'endroit de leur conjointe ou de leurs enfants. Néanmoins, cette expression est employée dans ce rapport (entre chevrons) parce que c'est celle que l'on retrouve le plus souvent dans les écrits sur la violence et les services dans un contexte autochtone.
9. Ces conditions ont notamment contribué au suicide de sept femmes autochtones à la Prison des femmes, entre décembre 1988 et juin 1992 (Association des femmes autochtones du Canada, 1993).

i Tout au long du rapport, l'expression « femmes autochtones » désigne toutes les femmes qui, sans égard à leur statut, à leur lieu de résidence ou à d'autres facteurs, se considèrent comme membres des Premières nations, Métisses ou Inuites, en raison soit de leur ascendance, de leur statut juridique ou de leurs antécédents culturels. Conformément à l'usage du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le mot « Métis » désigne des personnes d'ascendance mixte, « descendant à la fois des Autochtones et des pelletiers ou des colons européens » (Canada, 1997 : 5), tandis que le mot « Inuit » sert, lui, à désigner les membres des Premières nations qui « vivent dans les îles du Grand Nord canadien depuis des milliers d'années » (Canada, 1997). Les Premières nations s'entendent des peuples qui habitent le reste du territoire connu sous le nom de Canada depuis le début de son peuplement. Enfin, les Indiens « inscrits

-
- » ou « de plein droit » désignent ceux qui sont reconnus comme membres d'une Première nation en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- ii Ces chiffres, comme d'ailleurs toutes les autres données statistiques présentées dans la partie I du rapport (y compris celles qui ont servi à produire les figures 2 à 8) sont tirés de la publication du MAINC intitulée *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique* (Canada, 1996b).
- iii Il n'existe pas de données correspondantes pour les autres groupes d'Autochtones.
- iv Voir par exemple le « Livre rouge » (1993) du Parti Libéral, qui a fait couler beaucoup d'encre, le *Rapport de la Commission Crie-Naskapie 1988*, ainsi que le rapport du MAINC intitulé *Études universitaires et bien-être économique : succès et perspectives économiques des Indiens* (Canada, 1990a).
- v L'un des exemples les plus remarquables de cette nouvelle attitude est manifeste dans le rapport du Secrétariat d'État intitulé *À nous la parole : les femmes autochtones du Canada* (Canada, 1975).
- vi La plus grande partie des travaux relatifs à ces groupes sont axés sur les problèmes liés à la pauvreté et sur la nature des démêlés de leurs membres avec le système de justice pénale. (Voir par exemple La Prairie, 1994; Zambrowsky, 1986; Pompany, 1993).
- vii Bien entendu, même dans ce cas, il convient de reconnaître que la tendance ne vaut que pour *certaines* femmes autochtones; d'autres, particulièrement les Métisses et les Inuites, sont beaucoup moins susceptibles de faire des études supérieures.
- viii Les auteurs reconnaissent que l'expression « violence familiale » est controversée et jugée insatisfaisante par bien des féministes, parce qu'elle n'accorde pas suffisamment d'importance au rôle des hommes, qui sont les principaux coupables de ce genre de violence, que ce soit à l'endroit de leur conjointe ou de leurs enfants. Néanmoins, cette expression est employée dans ce rapport (entre chevrons) parce que c'est celle que l'on retrouve le plus souvent dans les écrits sur la violence et les services dans un contexte autochtone.
- ix Ces conditions ont notamment contribué au suicide de sept femmes autochtones à la Prison des femmes, entre décembre 1988 et juin 1992 (Association des femmes autochtones du Canada, 1993).